

**Faculté de droit et de criminologie**

# **Mémoire en droit et migrations**

**Clinique Juridique Rosa Parks, réseau Mercator**

**PIROTTE Astrid**  
Promotrice : Sylvie SAROLEA  
Lectrice : Christine FLAMAND  
Année académique 2024-2025  
Master en droit transnational, comparé et étranger



## **Plagiat et erreur méthodologique grave**

Le plagiat, fût-il de texte non soumis à droit d'auteur, entraîne l'application de la section 7 des articles 107 à 114 du règlement général des études et des examens.

Le plagiat consiste à utiliser des idées, un texte ou une œuvre, même partiellement, sans en mentionner précisément le nom de l'auteur et la source au moment et à l'endroit exact de chaque utilisation\*.

En outre, la reproduction littérale de passages d'une œuvre sans les placer entre guillemets, quand bien même l'auteur et la source de cette œuvre seraient mentionnés, constitue une erreur méthodologique grave pouvant entraîner l'échec.

\* A ce sujet, voy. notamment <http://www.uclouvain.be/plagiat>.

## **Engagement d'intégrité – Travaux écrits et mémoires d'étudiant.e.s**

Je reconnais avoir pris connaissance des règles d'or de l'honnêteté intellectuelle ainsi que des Lignes directrices sur l'usage responsable des outils d'intelligence artificielle de l'UCLouvain (disponibles sur le site [www.uclouvain.be/drt](http://www.uclouvain.be/drt) - page "règlements") et je m'engage à respecter les valeurs d'intégrité et d'honnêteté qui fondent les règles et recommandations adoptées au sein de la communauté universitaire.

En particulier :

### **Engagement sur l'authenticité de mon mémoire/travail écrit**

- Je déclare sur l'honneur que j'ai préparé et rédigé moi-même ce mémoire/travail écrit.

### **Reconnaissance du plagiat comme faute**

- Je suis conscient·e que le plagiat consiste à réutiliser d'autres documents et sources, même partiellement, sans mentionner le nom de l'auteur ni/ou de la source. Reproduire littéralement des passages d'un autre document, éventuellement traduits, sans les placer entre guillemets, même si l'auteur et la source de cette œuvre sont mentionnés, constitue également un plagiat.
- Je reconnais que le plagiat constitue une faute grave qui entraîne l'application de la section 7 des articles 87 à 90 du Règlement général des études et des examens (RGEE).
- Je m'engage à ce que mon mémoire/travail ne constitue pas une reprise, même partielle, d'un autre document publié ou non, attribué à une personne ou anonyme.

### **Engagement à citer mes sources**

- Je m'engage à attribuer à leur(s) auteur(s) toutes les idées, informations, données sur lesquelles je m'appuie. Je m'engage à référencer tous les emprunts intégrés au mémoire/travail (sous la forme de phrases, graphes, cartes, schémas, tableaux, etc.). Les références (par exemple, en note de bas de page) sont conformes aux exigences académiques et scientifiques (telles que présentées dans les cours de méthodologie, les séances de formation liées au Séminaire d'accompagnement des mémoires en Master et les guides de citation).

### **Engagement quant à l'usage d'outils d'intelligence artificielle (IA) générative**

- Je m'engage à utiliser les outils d'IA générative, en particulier les générateurs de textes, de manière responsable, comme complément de mon apprentissage et sans chercher à contourner les exigences académiques.
- Je m'engage à respecter les Lignes directrices relatives à l'usage responsable de l'IA générative. Elles m'obligent notamment à référencer adéquatement les outils d'IA lorsque je reprends de manière littérale les contenus qu'ils ont générés. En revanche, certains usages de ces outils, par exemple comme assistant linguistique (pour corriger l'orthographe, la syntaxe ou le style), ne doivent pas être mentionnés.
- Je suis conscient·e que les contenus générés par ces outils d'IA ne reflètent pas nécessairement les faits/sources et je m'engage donc à toujours vérifier l'exactitude de ces contenus dans une démarche scientifique.
- Je m'engage à respecter toutes les consignes spécifiques pour le travail/mémoire, ainsi que les exigences de transparence et de documentation du processus ayant abouti au travail/mémoire, notamment en sauvegardant les conversations avec ces outils d'IA.
- Je m'engage à fournir, sur demande, des explications sur la manière dont j'ai utilisé ces outils.
- Je reconnais que le non-respect de ces exigences et de l'intégrité académique peut constituer un abus et être considéré comme une irrégularité au titre des articles 107 et suivants du RGEE et entraîner des sanctions telles que prévues aux articles 111 et suivants du RGEE.



## Table des matières

<i>Introduction</i> .....	5
<i>JANVIER 2024</i> .....	6
« Si vous voulez partir, vous partirez ».....	6
Le Maroc.....	6
<i>FEVRIER 2024</i> .....	8
Clinique Juridique Rosa Parks, projet Mercator .....	8
Les propositions du nouveau gouvernement belge.....	9
L’Erasmus .....	9
L’histoire de la migration dans l’Union européenne.....	10
Les grandes phases .....	11
L’externalisation des frontières comme stratégie croissante des politiques migratoires européennes .....	12
<i>MARS 2024</i> .....	15
Le café monde .....	15
New York.....	16
<i>AVRIL 2024</i> .....	17
Mémorandum d’entente UE-Tunisie et mesures d’éloignement.....	17
Neila Chaabane .....	19
Le retour de la souveraineté .....	20
<i>MAI 2024</i> .....	21
Les Accords de Coopération Migratoire entre l’UE et l’Égypte .....	21
<i>JUIN 2024</i> .....	23
Les relations euro-méditerranéennes.....	23
Majorque .....	24
La nouvelle alliance européenne.....	24
<i>JUILLET 2024</i> .....	26
Les relations UE - Afrique .....	26
L’appartement 3R .....	27
La position solide du Maroc.....	27
<i>AOÛT 2024</i> .....	29
L’histoire de l’immigration aux Etats-Unis .....	29
15th of August 2024, Seton Hall Law School .....	30
<i>SEPTEMBRE 2024</i> .....	31
Bâtir des forteresses.....	31
<i>OCTOBRE 2024</i> .....	32
Les élections américaines .....	32

<b>The Halloween Party .....</b>	<b>32</b>
<b>NOVEMBRE 2024.....</b>	<b>33</b>
<b>Chong Yu.....</b>	<b>33</b>
<b>DECEMBRE 2024.....</b>	<b>34</b>
<b>La force des passeports .....</b>	<b>34</b>
<b>Philadelphia.....</b>	<b>34</b>
<b>JANVIER 2025 .....</b>	<b>35</b>
<b>Le Mexique.....</b>	<b>35</b>
<b>FEVRIER 2025.....</b>	<b>35</b>
<b>Madoussou.....</b>	<b>35</b>
<b>Les intentions des migrants.....</b>	<b>35</b>
<b>Rentrer chez moi.....</b>	<b>36</b>
<b>MARS 2025 .....</b>	<b>37</b>
<b>Les voyages forment la jeunesse.....</b>	<b>37</b>
<b>AVRIL 2025 .....</b>	<b>38</b>
<b>La Tunisie.....</b>	<b>38</b>
<b>MAI 2025.....</b>	<b>39</b>
<b>Devenir une meilleure juriste .....</b>	<b>40</b>
<b>L’approche clinique.....</b>	<b>42</b>
<b>L’approche décoloniale .....</b>	<b>43</b>
<b>Le décentrement et l’approche pluridisciplinaire .....</b>	<b>44</b>
<b>L’avenir de Mercator .....</b>	<b>45</b>
<b><i>Le droit, les voyages et l’amitié.....</i></b>	<b>47</b>
<b><i>Remerciements .....</i></b>	<b>48</b>

# Introduction

Ce mémoire clinique a été réalisé au sein du réseau Mercator, créé par la Professeure Sarolea dans la branche droit et migrations de la clinique juridique Rosa Parks.

Après quatre années à acquérir des connaissances théoriques à la faculté de droit de l'UCLouvain, il était évident pour moi de me tourner vers la pratique pour développer une expérience de terrain. Travailler en équipe était également l'occasion d'accroître mes compétences de gestion de projet et de communication. Enfin, les opportunités offertes par le réseau Mercator se profilaient tel un tremplin vers mon avenir professionnel.

L'essentiel de mon travail a donc été fourni sur le terrain, en collaboration avec les autres étudiant.es du réseau. J'ai par la suite rédigé ce rapport sur base d'activités de sensibilisation, d'échanges, de séminaires, d'exercices pratiques, de lectures et de recherches personnelles.

Cet écrit retrace chronologiquement mon implication dans le projet Mercator, depuis janvier 2024 jusqu'à aujourd'hui, en mettant en parallèle des expériences personnelles ayant nourri mes réflexions. Ma rédaction tente d'apporter un regard nouveau sur les migrations dans le monde, avec une attention particulière aux rapports entre l'Europe et l'Afrique en la matière.

Enfin, je me dois d'évoquer combien les relations humaines ont porté mon engagement dans ce projet. Ainsi, j'ai tenu à ce que tant dans sa forme que sur le fond, mon mémoire mette en lumière en quoi l'amitié est une ressource clé dont l'humanité a de nombreux bénéfices à tirer.

# JANVIER 2024

« Si vous voulez partir, vous partirez »

C'est ainsi que s'est ouverte la séance d'information sur les mobilités internationales de la faculté de Droit de l'UCLouvain.

Je suis étudiante en première année de Master et j'ai cinq examens à réussir pour que 110 destinations s'offrent à moi. La session commence dans trois jours et c'est mon unique objectif : réussir pour partir.

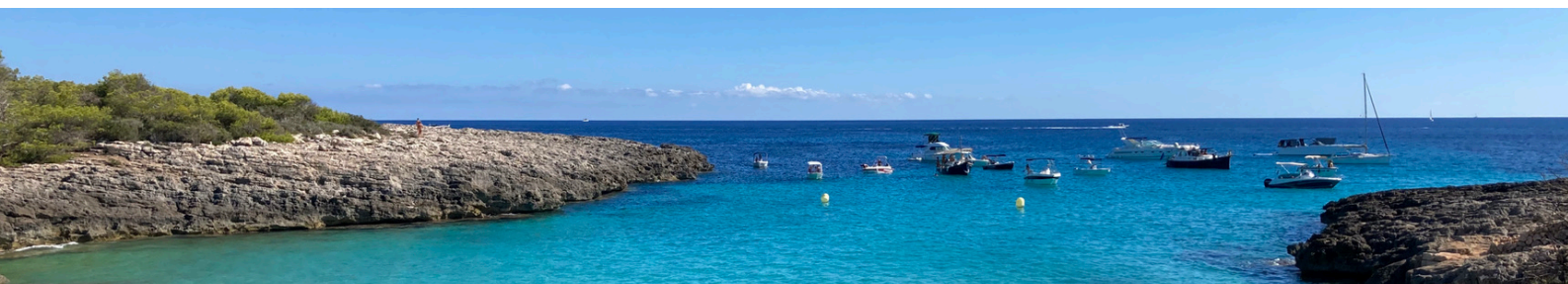
### Les destinations d'échanges internationaux


- LISTE COMPLÈTE DES DESTINATIONS
- RAPPORTS D'ÉVALUATION DES ÉTUDIANTS
- PROCÉDURE POUR CANDIDATER À UN SEJOUR D'ÉCHANGE
- FOIRE AUX QUESTIONS

PLEIN ÉCRAN

## Le Maroc

Une de mes tantes s'est installée au Maroc il y a quelques années. J'y passe les vacances d'hiver avec deux ami.es. Je n'ai jamais voyagé de ce côté de la Méditerranée, ni même sur le continent africain. Pourtant à cette époque, je pense bien la connaître, cette mer dans laquelle je me baigne chaque été. Pratiquement aucune destination de ses côtes nord ne m'échappe, ses îles non plus d'ailleurs. Majorque est ma deuxième maison. Je m'y sens libre.



A person in traditional dark clothing is leading a camel across a sandy beach. The camel is carrying a large, dark, rectangular load on its back. The background shows the ocean waves and a bright sky with a sun flare.

Historiquement, le Maroc a toujours été un pays marqué par la mobilité humaine. Son positionnement stratégique entre l’Afrique et l’Europe, ainsi que son évolution socio-économique et politique, en ont fait un acteur clé des dynamiques migratoires.

### Le Maroc, pays d’émigration

Depuis les années 1960, le Maroc est un important pays d’émigration. Dans un contexte de reconstruction européenne après la Seconde Guerre mondiale, plusieurs pays comme la France, la Belgique et les Pays-Bas signent avec lui des accords bilatéraux pour recruter une main-d’œuvre destinée aux secteurs de l’industrie, du bâtiment et des mines. Cette migration s’intensifie dans les années 1970 et 1980, bien que les politiques européennes restreignent progressivement l’accès aux travailleurs étrangers.

À partir des années 1990, l’essor des migrations qualifiées conduit de nombreux étudiants et professionnels marocains à s’installer au Canada, aux États-Unis et dans les pays du Golfe. Par ailleurs, avec le durcissement des politiques migratoires européennes, les migrations irrégulières se multiplient, notamment via des embarcations de fortune vers l’Espagne. Aujourd’hui, la diaspora marocaine est l’une des plus importantes au monde, avec près de 5 millions de Marocains résidant à l’étranger.

### Le Maroc, pays de passage

Avec le renforcement des contrôles migratoires en Europe et l’instauration de visas pour les ressortissants d’Afrique subsaharienne, le Maroc devient un point de passage stratégique pour rejoindre l’Europe. Dès les années 2000, les routes migratoires évoluent, passant par l’Algérie et la Mauritanie, puis convergent vers les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, ainsi que vers les côtes méditerranéennes et atlantiques.

Face à cette pression migratoire, le Maroc renforce sa coopération avec l’Union européenne en adoptant notamment des mesures de contrôle aux frontières et de répression des migrations irrégulières. L’UE devient alors un soutien financier pour renforcer ses dispositifs sécuritaires et limiter les départs. Cependant, les conditions de vie des migrants en transit restent précaires, avec des situations de violences aux frontières et des camps de fortune installés aux abords des grandes villes comme Rabat, Tanger ou Oujda.

### Le Maroc, pays d’immigration

Depuis les années 2010, le Maroc est devenu un pays d’installation pour un nombre croissant de migrants subsahariens, attirés par les opportunités économiques ou bloqués dans leur projet migratoire. Cette évolution a conduit le gouvernement marocain à adopter des politiques d’intégration progressive. En 2013, une nouvelle stratégie nationale d’immigration et d’asile (SNIA) a été mise en place, conduisant à deux grandes campagnes de régularisation en 2014 et 2017, qui ont permis d’accorder un statut légal à près de 50 000 migrants.

Des associations et ONG locales jouent un rôle clé dans l’accompagnement des migrants, bien que des défis subsistent, notamment en ce qui concerne la protection des droits des demandeurs d’asile et la lutte contre les discriminations. Malgré ces avancées, beaucoup de migrants restent confrontés à des difficultés économiques et sociales, freinant leur insertion durable dans la société marocaine.

Pour conclure, le Maroc illustre parfaitement l’évolution des dynamiques migratoires. Sa triple identité pose des défis en matière de politique publique et de coopération internationale, et fait de lui un laboratoire de gestion migratoire à l’échelle régionale.

# FEVRIER 2024

## Clinique Juridique Rosa Parks, projet Mercator

Anaë, Martin, Jamila, Ferdinand, Alice, Leeloo et moi avons intégré le réseau Mercator en février 2024 dans le cadre de notre mémoire de fin d'études. Clara nous a rejoint quelques semaines plus tard. A ce stade, une seule expérience pilote avait été réalisée. Le projet partait d'un partenariat entre la Tunisie et la Belgique. En 2023, les étudiantes tunisiennes étaient venues en Belgique pour une semaine et quatre étudiantes belges s'étaient rendues à Tunis pour une semaine également.

Entretemps, cinq pays avaient rejoint Mercator : la République Démocratique du Congo, le Sénégal, le Maroc, l'Italie et le Canada. La grande difficulté fut de nous construire sans réellement savoir vers quoi nous allions.

Nous avons pris l'initiative de créer un logo pour renforcer notre identité. La mappemonde était une évidence car le nom « Mercator » nous avait déjà été donné, et comme le dit bien la Professeure Sarolea : « Les cartes de Mercator n'ont du sens que lorsqu'on se déplace ».

Mise à jour du site internet, création d'un compte Instagram et de groupes Whatsapp, la communication s'est mise en place petit à petit. La seconde difficulté fut de se mettre à travailler ensemble sans jamais s'être rencontrés auparavant. Sept pays, trois fuseaux horaires, onze professeur.es et trente-six étudiant.es et doctorant.es à coordonner à distance. Il fallait planifier une rencontre. Elle était notre plus grand objectif : se retrouver toutes et tous une semaine en Tunisie, en novembre 2024.

La priorité fut alors de trouver des financements. Martin et moi avons déposé une demande dans le cadre des microprojets ARES. Le projet pilote de 2023 avait été financé de la sorte.

Une fois le dossier remis nous nous sommes concentrés sur le travail de fond. Pour tirer le maximum de la rencontre en Tunisie, il fallait s'y préparer en amont.

La première étape fut celle de la sensibilisation. Quelle qu'en soit notre approche, la migration est avant tout une question de vies humaines.

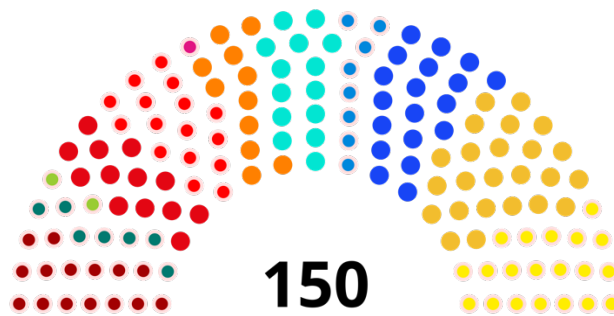
« La voix des autres », film réalisé par Fatima Kaci m'a donné un aperçu du rôle des interprètes lors d'un entretien à l'office des étrangers. Ce court métrage touchant met en lumière la tension vécue par ces personnes partagées entre l'urgence d'aider les migrant.es et l'obligation d'exécuter leur travail tel qu'il est attendu d'elles.

« Une des mille collines » est un long métrage témoignant à travers les vies de Fiacre, Fidéline et Olivier de la déchirante réalité qu'a connu le Rwanda en 1994 et qui pèse toujours aujourd'hui entre mémoire et résilience.

« Une vérité qui heurte » raconte l'arrivée en Belgique de Bah Mamadou Lamarana en tant que mineur étranger non accompagné. Bien que l'humour soit de la partie, rien dans son récit ne relève d'un jeu d'enfant. Lorsqu'on lui a ordonné de rentrer chez lui, après lui avoir refusé sa demande de régularisation, Mamadou s'est exclamé « Mais je suis chez moi ! ». Le public a applaudi dans un mélange d'émotions palpables. J'ai quitté la salle pour rejoindre des ami.es et la réalité a repris son cours. Souvent ses mots me reviennent en tête et le même questionnement s'empare de mon esprit : « C'est quoi être chez soi ? ».

## Les propositions du nouveau gouvernement belge

Le nouveau gouvernement belge dirigé par Bart De Wever (N-VA) a adopté une ligne de conduite particulièrement stricte en matière migratoire, marquant une rupture avec les politiques précédentes. L'accord de coalition, surnommé « Arizona », reflète cette volonté de durcissement, avec pour objectif de réduire fortement les arrivées sur le territoire et de lutter contre les abus du système d'asile. Parmi les mesures phares, les demandeurs d'asile devront autoriser l'accès à leurs téléphones ou tablettes pour vérifier leur identité et leur récit. Un refus pourra entraîner le rejet de la demande. En parallèle, l'aide sociale ne sera plus accessible aux nouveaux arrivants avant cinq ans de séjour, sauf pour les réfugiés reconnus, dont les allocations pourront être réduites s'ils ne prouvent pas leurs efforts d'intégration. Le gouvernement met également fin à l'hébergement individuel des demandeurs d'asile, en imposant un passage systématique par des centres collectifs.



Concernant le regroupement familial, les conditions financières seront renforcées, tandis que les futurs migrants devront passer un test de langue et d'intégration dans leur pays d'origine avant de pouvoir s'installer en Belgique. La politique de retour sera également durcie : la capacité des centres fermés sera doublée d'ici 2029, la durée maximale de rétention prolongée à 18 mois, et des visites domiciliaires, autorisées par un juge, permettront de procéder à des expulsions plus efficaces. Par ailleurs, le coût de la naturalisation passera de 150 à 1 000 euros, rendant l'acquisition de la nationalité belge plus difficile.

Le gouvernement prévoit aussi un « Code de la migration contrôlée », qui visera à rationaliser les procédures, empêcher les demandes abusives et faciliter l'expulsion de citoyens européens posant problème. Enfin, la Belgique souhaite renforcer son partenariat avec Frontex, l'agence européenne des frontières, en lui permettant d'intervenir sur le territoire belge et d'escorter des retours forcés, une mesure déjà critiquée par plusieurs ONG.

En somme, ces réformes traduisent une volonté politique claire : faire de la Belgique l'un des pays européens les plus stricts en matière de migration, au risque de susciter des débats sur la conformité de ces mesures avec les droits fondamentaux garantis par les traités internationaux et européens.

## L'Erasmus

La session de janvier est réussie. Je peux postuler pour partir en Erasmus. Il faut remplir un formulaire en ligne et inscrire dix choix. Il y a tant de villes en Europe que j'aimerais découvrir. Mais l'Europe, je peux y accéder sans contrainte.

# L’histoire de la migration dans l’Union européenne

Alors que l'Union européenne repose sur la suppression des frontières internes, elle a au fil du temps mis en place des mécanismes communs pour contrôler ses frontières extérieures et harmoniser les politiques migratoires entre les États membres.

## Une nécessité historique et politique

Le droit européen de l'immigration trouve ses racines dans la construction même de l'Union européenne. Avec le **Traité de Rome** en 1957, la libre circulation des travailleurs était déjà un objectif fondamental. Cette ambition s'est renforcée avec l'**Accord de Schengen** en 1985, supprimant les contrôles aux frontières internes, et le **Traité de Maastricht** en 1992, qui a jeté les bases d'une politique commune en matière de visas et d'asile.

En éliminant les frontières intérieures, l'UE a dû développer des instruments juridiques pour gérer collectivement l'immigration en provenance de pays tiers. Cela a mené à la création du régime de Dublin en 1990, attribuant la responsabilité de l'examen d'une demande d'asile au premier pays d'entrée. Toutefois, ce système a montré ses limites, notamment en 2015, mettant en évidence les tensions entre États membres.

## Des enjeux économiques et sécuritaires

Le droit européen de l'immigration répond également à des considérations économiques et démographiques. L'UE, confrontée à un vieillissement de sa population, reconnaît le rôle de l'immigration dans le renouvellement de sa main-d'œuvre et le soutien de son système de protection sociale. Certains programmes, comme la Carte Bleue européenne, visent à attirer des travailleurs qualifiés pour répondre aux besoins du marché du travail.

Par ailleurs, la question de la sécurité est centrale. La création d'agences comme Frontex en 2004 illustre cette volonté de renforcer le contrôle des frontières extérieures tout en coordonnant les efforts des États membres.

## Une coordination difficile mais indispensable

Malgré la nécessité d'une politique commune, les États membres restent divisés sur la gestion des flux migratoires. La question de la répartition des demandeurs d'asile a illustré ces tensions, certains pays refusant les quotas proposés par la Commission européenne. Le Pacte sur la migration et l'asile, adopté en 2023, tente d'apporter une réponse en instaurant un système de solidarité flexible, mais son application reste un défi.

L'harmonisation du droit de l'immigration au sein de l'UE se heurte à la souveraineté des États, qui gardent un contrôle sur l'accès à leur territoire. Néanmoins, la nécessité d'une réponse commune devient de plus en plus évidente.

En conclusion, le droit européen de l'immigration résulte d'un compromis entre la libre circulation, la volonté d'un contrôle efficace des frontières et le respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme. Il reflète à la fois la nécessité de coopération et les tensions persistantes entre les États membres. L'avenir de ce droit dépendra de la capacité de l'UE à réconcilier solidarité et souveraineté dans un contexte de mutations migratoires globales.

# Les grandes phases

## 1. 1950-1970 - L'après-Deuxième Guerre mondiale et la construction de l'UE

Après la Seconde Guerre mondiale, l'Europe cherche à reconstruire ses économies et à renforcer sa coopération pour éviter de nouveaux conflits. La Communauté européenne du charbon et de l'acier est fondée en 1951, suivie par la Communauté économique européenne avec le **Traité de Rome en 1957**. L'idée de la libre circulation des travailleurs se trouve dès le début dans la CEE, bien que les migrations extérieures ne soient pas encore vraiment abordées à l'échelle européenne.

## 2. 1970-1990 La libre circulation des travailleurs

La construction européenne continue, et la libre circulation des citoyens européens devient un principe fondamental avec le Marché unique. Les travailleurs européens peuvent se déplacer librement à l'intérieur de l'UE, mais la question de l'immigration de pays tiers commence à être une préoccupation pour les États membres.

Dans les années 1970-1980, certains accords bilatéraux entre les pays de l'UE et les pays tiers sont signés pour organiser l'immigration de main-d'œuvre comme les accords de recrutement de travailleurs turcs en Allemagne. Cependant, il n'existe pas encore de politique migratoire européenne commune.

## 3. L'accord de Schengen et la gestion des frontières extérieures (1985-1999)

L'accord de Schengen est signé en 1985 entre certains pays européens, il vise à abolir les contrôles aux frontières internes. Ce traité est un tournant majeur dans la politique migratoire européenne, car il oblige les États à mettre en place des mécanismes de contrôle aux frontières extérieures communes. Pour compenser la suppression des contrôles internes, la gestion des flux migratoires, notamment les frontières extérieures de l'UE, devient une priorité. L'UE commence à adopter des mesures communes pour le contrôle des visas, des demandes d'asile et de l'immigration illégale.

## 4. L'adoption de la politique commune en matière d'immigration (1999-2009)

Avec l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht en 1992, l'Union européenne commence à se doter de compétences en matière de justice et d'affaires intérieures. La gestion de l'immigration devient un domaine de plus en plus commun entre les États membres.

Entre 2000 et 2005, l'UE commence à adopter des mesures pour harmoniser les politiques migratoires. L'objectif est de renforcer la coopération sur les visas, l'asile, et l'immigration illégale. La création de Frontex en 2004 marque également un tournant dans la gestion des frontières extérieures. L'UE met en place des instruments pour uniformiser les conditions d'entrée et de séjour des immigrants, mais les États membres restent responsables de leur propre législation. Le **Règlement Dublin** de 1990 attribue la responsabilité d'examiner les demandes d'asile au premier pays d'entrée.

## 5. Les crises migratoires et la révision du cadre législatif (2010-2023)

Les flux migratoires de 2015, avec une arrivée dite « massive » de migrants et réfugiés en Europe, remet en question le système de gestion de l'immigration existant. Les tensions entre États membres, notamment sur la répartition des demandeurs d'asile, deviennent évidentes.

Face à ces défis, l'UE tente d'adopter de nouvelles solutions pour réformer le système. En 2020, la Commission européenne propose un nouveau Pacte sur la migration et l'asile. Ce pacte introduit un système plus flexible de solidarité entre États membres et propose de nouvelles règles sur l'asile et la migration légale. L'UE met aussi l'accent sur la coopération avec les pays tiers pour limiter les flux migratoires vers l'Europe (accords avec la Turquie, Libye, etc.).

## **6. La recherche de solidarité et de réformes à long terme (2023 et au-delà)**

L'UE continue d'être confrontée à des flux migratoires importants, notamment en raison des crises géopolitiques (conflits en Syrie, Afghanistan, etc.) et des changements climatiques. Le **Pacte sur la migration et l'asile** de 2023 cherche à rétablir une gestion plus solidaire et équilibrée des flux migratoires. Cependant, la question de la répartition des migrants et de l'harmonisation des politiques reste un défi, avec des divergences d'approche entre les pays du Nord et du Sud, ainsi qu'entre les pays d'Europe de l'Est et de l'Ouest.

## **L'externalisation des frontières comme stratégie croissante des politiques migratoires européennes**

Depuis une dizaine d'années, l'Union européenne et plusieurs États membres ont progressivement adopté une politique d'externalisation des frontières. Cette stratégie consiste à transférer une partie du contrôle migratoire à des pays tiers, souvent situés aux portes de l'Europe, afin de limiter les flux migratoires irréguliers qui pénètrent sur le territoire européen. Cette approche repose sur une combinaison de mécanismes tels que des accords bilatéraux, un soutien logistique et financier aux pays tiers, ainsi que l'augmentation des capacités de gestion des frontières dans ces pays. Cependant, bien que cette politique ait permis à certains États de réduire temporairement les arrivées de migrants, elle a de graves conséquences sur les droits humains, le respect des normes internationales, et la responsabilité morale des acteurs européens.

### Le contexte et les raisons du basculement vers l'externalisation

L'Europe a commencé à externaliser ses frontières à la suite des conflits en Syrie, en Afghanistan, et des mouvements de populations en provenance d'Afrique subsaharienne. La « crise migratoire de 2015 » comme certains l'appelle, où plus d'un million de personnes ont franchi les frontières de l'UE, a bouleversé la gestion des flux migratoires en Europe. Face à cela, l'UE et ses États membres ont cherché des solutions pour contrôler ces flux à la source, en amont des frontières européennes. Ce basculement vers une politique d'externalisation a été motivé par plusieurs facteurs.

Tout d'abord, l'UE souhaite limiter les flux migratoires directs vers son territoire et ainsi réduire le nombre d'arrivées irrégulières. En externalisant la gestion des frontières, elle espérait intercepter les migrants avant qu'ils ne franchissent la Méditerranée ou arrivent en Europe.

Ensuite, l'Europe cherche à diminuer la pression politique interne et la montée de l'euroscpticisme liées aux arrivées de migrants. En effet, la xénophobie au sein de l'UE a permis à de nombreux partis populistes de capitaliser sur ce sentiment pour renforcer leur pouvoir politique.

Enfin, la contrainte légale et diplomatique pèsent sur l'UE qui est liée par des obligations internationales, notamment la Convention de Genève relative au statut des réfugiés, qui garantit un accès à la procédure d'asile sur le territoire européen. Cependant, en externalisant le contrôle des frontières et en transférant la gestion des demandes d'asile à des pays tiers, l'UE tente de contourner ces obligations tout en prétendant préserver son intégrité territoriale.

### Les mécanismes de l'externalisation

L'externalisation des frontières s'est concrétisée par plusieurs dispositifs prenant principalement la forme d'accords bilatéraux, de partenariats avec des pays tiers et de financements pour la mise en place d'infrastructures de contrôle.

Les accords bilatéraux sont devenus la pierre angulaire de la politique d'externalisation. L'accord le plus médiatisé reste l'**accord UE-Turquie**, signé en 2016. Il stipule que la Turquie acceptera de retenir les migrants qui franchissent sa frontière pour rejoindre l'Europe, en échange d'une aide financière et de la promesse d'une libéralisation des visas pour les citoyens turcs. En retour, l'UE s'engage à accueillir des réfugiés syriens sur son territoire, mais sous conditions strictes. Cet accord a permis une réduction notable des arrivées en Grèce, mais il a également soulevé des questions sur les droits des migrants refoulés en Turquie, dont beaucoup vivent dans des conditions précaires dans des camps de réfugiés.

En plus de cet accord, l'UE a signé des accords avec plusieurs pays africains tels que la Libye, le Maroc, la Tunisie et le Niger. Ces partenariats visent à renforcer le contrôle des frontières et à bloquer les départs des migrants avec des patrouilles maritimes, des camps de rétention et des accords de réadmission. Par exemple, l'UE a fourni un soutien financier pour la formation des gardes-côtes libyens afin qu'ils puissent intercepter les migrants en mer et les renvoyer en Libye. Ces accords ont été critiqués pour avoir facilité des violations des droits des migrants, notamment des refoulements vers des pays où ils risquent d'être maltraités.

Outre les accords bilatéraux, l'UE a investi dans le renforcement des capacités des pays tiers. L'agence Frontex, la garde-frontière européenne, joue un rôle croissant dans l'assistance à la gestion des frontières en dehors de l'UE. Par exemple, Frontex a intensifié ses missions en Afrique du Nord et au Moyen-Orient pour soutenir les autorités locales dans leurs efforts de contrôle migratoire. En parallèle, l'UE finance et forme les autorités des pays concernés pour intercepter et bloquer les départs des migrants. En Libye, cela a conduit à une situation où les migrants interceptés sont renvoyés dans des centres de détention où ils sont souvent soumis à des abus et des conditions de vie dégradantes.

Une autre forme d'externalisation consiste en la création de centres de détention dans les pays partenaires. Ces "hotspots", sont conçus pour traiter les demandes d'asile et les migrations avant même que les migrants n'atteignent l'UE. L'objectif est de traiter les migrants sur place, dans les pays d'origine ou de transit, plutôt que de leur permettre d'entrer en Europe. Bien que cette approche soit perçue comme une manière de mieux contrôler les flux, elle pose des problèmes considérables en termes de droit d'asile et de respect des droits humains.

### Conséquences et critiques

L'externalisation des frontières a suscité de nombreuses critiques en raison de ses implications sur les droits humains, la souveraineté des pays partenaires et l'efficacité de la gestion des migrations à long terme.

L'un des principaux reproches faits à l'externalisation des frontières est la violation des droits humains. Les centres de détention en Libye, par exemple, ont été le théâtre de violences systématiques à l'encontre des migrants, y compris des agressions physiques, des conditions de vie insalubres, des détentions arbitraires et des extorsions. L'UE, en finançant et en soutenant les gardes-côtes libyens, est accusée de fermer les yeux sur ces violations.

De plus, en externalisant la gestion des frontières, l'UE se rend dépendante des pays tiers, qui peuvent utiliser cette relation pour exercer un chantage politique. Par exemple, la Turquie a menacé à plusieurs reprises de laisser passer des migrants vers l'Europe en échange de concessions politiques ou économiques. Cette dépendance est également problématique car elle place la responsabilité de la gestion migratoire dans les mains de pays souvent peu enclins à respecter les normes européennes en matière de droits humains.

Enfin, l'externalisation des frontières ne s'attaque pas aux causes profondes des migrations. Plutôt que de chercher des solutions durables aux problèmes de pauvreté, de conflits ou de changement climatique qui poussent les gens à fuir, l'UE choisit de mettre en place des mesures de dissuasion et de contrôle. Cela ne fait qu'aggraver les conditions de vie des migrants et déplacer les problèmes migratoires à l'extérieur des frontières européennes, sans les résoudre.

En conclusion, remédier aux causes profondes de la migration reste la solution à envisager pour l'Europe. De fait, les politiques répressives se sont jusqu'à présent avérées inefficaces et incapables d'assurer la protection des droits humains.

# MARS 2024

## Le café monde

J'ai rencontré Mohammed au Café Monde, après une réunion d'équipe. Il est marocain. En prenant le thé nous avons parlé de son pays et de l'histoire de la population originaire du Maroc aujourd'hui établie en Belgique. Notre conversation a pris une autre dimension. J'ai perçu que cela le touchait de se sentir compris ou du moins écouté. C'est le pouvoir de la conscience. Il lui suffit d'une phrase, d'un mot, ou parfois même d'un silence pour qu'elle installe la confiance. Et dès cet instant, ce qui affecte l'autre s'empare aussi un peu de nous.

La fin d'après-midi est passée en un éclair et la réalité a repris le dessus. « Si la police m'arrête je dois quitter la Belgique ». Mohammed avait un travail, un logement, des amis, des rêves, mais pas les papiers requis pour résider légalement ici. J'ai dû quitter le Café Monde. Je lui ai promis que je repasserais. A ce jour, je n'y suis pas encore retournée. Plus le temps passe, plus je culpabilise, et surtout, plus grande est la probabilité que je ne le revois jamais.



Lorsque les premières vagues d'immigration marocaine arrivent en Belgique dans les années 1960, ce n'est pas seulement une conséquence du besoin de main-d'œuvre dans l'industrie belge, mais aussi un aspect de la politique intérieure marocaine.

Les régions du nord du Maroc, sont alors marquées par une forte pauvreté et des tensions sociales. Ces zones ont souvent été confrontées à des politiques répressives de la part du pouvoir central marocain, notamment sous le règne de Hassan II.

Dans ce contexte, certains observateurs ont suggéré que la politique migratoire marocaine visait aussi à "se débarrasser" d'une partie de cette population du nord du pays, en l'envoyant à l'étranger, notamment en Belgique, mais aussi en France et en Espagne. Cette politique cherchait à réduire les tensions sociales internes tout en envoyant des travailleurs vers l'Europe, où ils pouvaient combler un besoin de main-d'œuvre tout en fournissant des devises au pays grâce aux transferts d'argent. Certains migrants ont ainsi perçu cette émigration comme une forme de "mise à l'écart" ou de relégation.

Pour les migrants de ces régions, souvent originaires des zones rurales du Rif, partir en Belgique a pu être perçu comme une fuite forcée, non seulement d'un environnement économiquement difficile, mais aussi d'un contexte politique répressif. Ils n'étaient pas nécessairement bien accueillis par la société belge, où ils étaient souvent considérés comme des étrangers, des "invités" temporaires venus remplir une fonction économique précise, et où ils devaient composer avec un climat de xénophobie et de discrimination.

Le sentiment d'aliénation et d'isolement a pu être fort, car beaucoup se sont retrouvés dans des quartiers périphériques ou des zones industrielles, souvent dans des conditions de vie précaires, loin de leurs racines culturelles et familiales. Cette expérience d'émigration a pu entraîner un sentiment de marginalisation, non seulement au sein de la société belge mais aussi par rapport au Maroc, où les migrants n'étaient pas forcément vus comme des "modèles de réussite" ou des acteurs visibles du progrès économique.

Avec le temps, et à mesure que les premières générations de Marocains se sont installées, une identité complexe s'est développée. Les enfants de cette première génération ont grandi dans des environnements belges tout en étant exposés à la culture marocaine à travers leurs familles. Ils se sont retrouvés tiraillés entre deux mondes, souvent confrontés à des tensions d'identité et des stéréotypes sur leur statut de "migrants" ou d' "étrangers" dans un pays qui n'a pas toujours été facile d'accès pour eux.

Pour beaucoup, l'intégration en Belgique a été un processus difficile, fait de discriminations dans l'emploi, l'éducation, et parfois dans l'accès au logement. Cependant, une partie de cette population a aussi trouvé une forme d' « empowerment » en Belgique, notamment à travers l'éducation et la revendication de leurs droits. Les associations culturelles et communautaires marocaines ont également joué un rôle clé pour créer un sentiment de solidarité, d'entraide et de représentation pour les personnes d'origine marocaine.

Le Maroc a parfois eu une vision ambivalente de ses expatriés, surtout pendant les premières années. Si la diaspora était perçue comme une source de revenus, elle n'a pas toujours été mise en avant comme une part intégrante du projet national. D'ailleurs, jusqu'aux années 1990, les autorités marocaines n'ont pas toujours pris en compte les besoins sociaux et politiques de cette population à l'étranger.

En revanche, depuis les années 2000, avec la mise en place de politiques favorisant l'intégration de la diaspora et le rôle de pont entre le Maroc et l'Europe, la perception du pays envers ses expatriés a évolué. Le Maroc voit désormais sa diaspora comme un atout stratégique, un acteur clé dans ses relations économiques et diplomatiques avec l'Europe, bien que les racines sociales et politiques de cette émigration restent profondément marquées.

Le sentiment de la population marocaine en Belgique, en particulier des premières générations, peut être décrit par un mélange de nostalgie pour leur terre d'origine, de sentiment d'abandon, et de difficulté d'intégration. Cependant, avec le temps et l'évolution des politiques d'intégration, ainsi que les changements générationnels, il existe une volonté de mieux se faire entendre et d'affirmer une identité à la fois marocaine et belge. Cela crée une dynamique d'affirmation de soi et de résilience collective, même si la question du racisme systémique et des inégalités structurelles reste un défi pour beaucoup.

## New York

C'est la destination qui m'a été accordée. J'ose à peine le dire mais ce n'était pas mon premier choix. Quoiqu'il en soit c'est là que je serai dans cinq mois et chaque jour qui me rapproche du départ me conforte dans l'idée que c'est là que je dois aller. A présent, je dois renouveler mon passeport, faire une demande de visa, fournir la preuve de mes finances, ou plutôt celles de mes parents, trouver un appartement et surtout réussir la session de juin.

## AVRIL 2024

Les semaines passent, nous avons également remis une demande de financement auprès de l'Agence universitaire de la Francophonie. Par ailleurs, j'avance dans mes recherches et je réalise quelques publications sur Instagram.

### Mémorandum d'entente UE-Tunisie et mesures d'éloignement

Le mémorandum d'entente UE-Tunisie, signé en juillet 2023 dans le cadre des efforts européens pour gérer les flux migratoires, est essentiellement un accord de partenariat entre les deux parties pour renforcer leur coopération sur plusieurs fronts :

Il vise tout d'abord à renforcer leur coopération concernant le contrôle des frontières. La réadmission des migrants est un des points centraux de cet accord. L'UE s'engage à soutenir la Tunisie dans le contrôle de ses frontières et la lutte contre les réseaux de passeurs en offrant une aide technique, financière et logistique. Cela inclut notamment le financement de l'équipement des forces de sécurité tunisiennes pour intercepter les migrants avant qu'ils ne prennent la mer.

L'accord prévoit ensuite une aide financière substantielle de l'UE à la Tunisie, qui est déjà en crise économique. L'UE propose environ 1 milliard d'euros d'aide financière dans les secteurs de la gestion migratoire, du développement économique et de la stabilité régionale. En retour, la Tunisie s'engage à mieux gérer les flux migratoires sortants et à empêcher les départs irréguliers vers l'Europe.

Enfin, le mémorandum stipule que l'UE s'engage à soutenir des projets de développement en Tunisie pour aborder les causes profondes des migrations, notamment en matière d'emploi, de pauvreté et d'éducation. L'objectif est de créer des opportunités pour les jeunes tunisiens dans le but de limiter les motivations économiques à l'origine des migrations.



Un autre aspect crucial de cet accord concerne la question de l'éloignement vers la Tunisie des migrants qui tentent de rejoindre l'Europe de manière irrégulière. Dans le cadre de ce mémorandum, l'UE a cherché à renforcer les procédures d'éloignement des migrants vers la Tunisie, principalement ceux qui ont été interceptés en mer ou qui ont été refusés dans d'autres pays européens. Cet éloignement vers la Tunisie soulève plusieurs enjeux :

- Pratique d'éloignement et réadmission

Le mécanisme de réadmission vise à renvoyer en Tunisie les migrants interceptés en mer Méditerranée. Cela s'inscrit dans la logique de l'externalisation des frontières que l'UE poursuit avec d'autres pays. Les migrants retournés en Tunisie sont soit renvoyés dans leurs régions d'origine, soit placés dans des centres de détention dans le pays. Cette politique vise à dissuader les départs et limiter l'arrivée de migrants sur les côtes européennes.

Cependant, ce processus suscite des préoccupations, notamment sur les conditions d'accueil et de traitement des migrants à leur retour en Tunisie. De nombreuses ONG et associations de défense des droits humains ont soulevé des inquiétudes quant à la protection des droits fondamentaux des migrants renvoyés en Tunisie, notamment en ce qui concerne la possibilité d'accès à une protection juridique et les risques de mauvais traitements dans certains centres de détention.

- Pressions sur la Tunisie

L'UE met également une pression croissante sur la Tunisie pour qu'elle accepte d'accueillir les migrants qui n'ont pas droit à l'asile ou qui ont été refoulés par d'autres pays européens. Cette politique de "retours" a provoqué un certain mécontentement en Tunisie, où des critiques ont émergé concernant l'impact social et économique de l'accueil de ces migrants. Le pays, déjà confronté à une situation économique difficile, redoute que cette politique n'aggrave ses problèmes internes.

- Tensions géopolitiques et préoccupations humanitaires

Cette approche soulève aussi des questions géopolitiques. Les tensions peuvent augmenter entre la Tunisie et l'UE, notamment si les autorités tunisiennes estiment que la pression sur elles est excessive ou qu'elles ne bénéficient pas suffisamment de contreparties en termes de soutien économique ou politique. De plus, des préoccupations existent sur l'impact humanitaire de l'éloignement vers la Tunisie, notamment en raison de la situation précaire de nombreux migrants dans le pays et de l'absence de structures adaptées pour leur réinsertion.

Ce mémorandum a été vivement critiqué par plusieurs ONG et défenseurs des droits humains qui dénoncent une politique de « refoulement indirect » et de violation des droits des migrants. Ils affirment que l'UE, en externalisant la gestion migratoire vers des pays tiers se décharge de ses responsabilités envers les personnes vulnérables, en particulier celles qui fuient des situations de guerre, de persécution ou de pauvreté.

En conclusion, le mémorandum d'entente UE-Tunisie représente une politique clé de l'UE pour contrôler les flux migratoires en Méditerranée, mais il est loin d'être sans controverse. Il soulève des préoccupations quant aux droits humains, à la gestion des retours et à la pression géopolitique exercée sur la Tunisie.

## Neila Chaabane

Neila Chaabane est professeure de droit public à l'Université de Carthage, Doyenne de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis et ancienne secrétaire d'État de la femme et de la famille. Ses recherches et ses activités d'enseignement portent sur les différents domaines du droit constitutionnel, administratif et fiscal.

Elle combine une carrière académique de premier plan au niveau national avec des missions d'expertise pour différents organismes internationaux tels que la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, la Convention des Nations unies de lutte contre la corruption et l'alliance régionale des femmes pour l'intégrité et la lutte contre la corruption dans les pays arabes du programme des Nations unies pour le développement.

A travers cela, elle s'engage en faveur des personnes vulnérables et contre la violence et la corruption. Elle a notamment mis en place des programmes visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes, des enfants et des personnes âgées, à faciliter l'accès des femmes aux services publics dans les zones rurales et à aider les femmes cheffes de familles monoparentales. Au sein de sa faculté, elle est à la tête de différentes initiatives pour les droits des femmes.

Grâce à son approche intersectionnelle, la Professeure Chaabane nous enseigne une manière d'appréhender les problématiques de façon plus juste, « plus digne ».

Lors du séminaire sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Tunisie, elle nous a témoigné de la force impressionnante des femmes tunisiennes dans leur lutte contre les discriminations qu'elles subissent. La force et le courage sont des qualités dont fait également preuve la Professeure Chaabane. Ce qu'elle transmet d'ailleurs à ses étudiantes dont l'implication politique est remarquable. Celles-ci démontrent un intérêt profond pour les questions de démocratie et de protection des droits des femmes.

Le jeudi 25 avril 2024, ses recherches et engagements lui ont valu d'être proclamée Docteur Honoris Causa de la faculté de droit et de criminologie de l'Université Catholique de Louvain. Le discours qu'elle nous a offert à cette occasion nous invite à mener sans relâche le combat pour la démocratie. Elle réitère par ailleurs et de façon honorable son engagement à défendre les plus vulnérables, les femmes, les enfants, les migrants et toute personne qui en aurait besoin. C'est ce qu'elle considère être sa mission de juriste.

Ses paroles ne peuvent que nous inspirer à lutter contre le recul démocratique frappant tant la Tunisie que les sociétés européennes, et plus particulièrement les groupes minoritaires dont notamment les femmes. Comme expliqué ci-dessous, ce combat doit être mené dans l'ouverture aux autres, la nuance et l'équilibre entre les intérêts de chacun et chacune.

L'exemple de la collaboration entre la Tunisie et l'Union européenne en matière migratoire illustre bien cet enjeu. Tant sur le plan historico-géographique que culturel, les relations entre ces deux acteurs internationaux sont complexes et lourdes de leur passé. Il n'y a alors que par l'ouverture que les différences peuvent devenir des atouts dans la construction d'un avenir commun.

## Le retour de la souveraineté

Dans de nombreux pays, comme en Tunisie lors de la révolution de 2011 et de la suspension de la Constitution de 2014 en 2021, on observe une montée des mouvements nationalistes et populistes. Pourtant, ces groupes restent les moins outillés pour proposer des solutions viables et durables aux grands défis de la société.

Par ailleurs, de nombreux indices montrent que la souveraineté territoriale est à nouveau au cœur de la gouvernance internationale des migrations : contrôles croissants, fermeture de frontières, constructions de murs et refoulement facilité des étrangers en séjour irrégulier. En effet, ces dernières années, les États ont multiplié les dispositions légales, rendant plus difficile l'accès à leur territoire.

Traditionnellement, on considère que la population, le territoire et la forme du gouvernement sont les trois éléments constituant la souveraineté d'un État. Les frontières en sont quant à elles le symbole et la représentation. En légiférant sur ces éléments, les États peuvent affirmer leur indépendance face aux influences extérieures et faire passer en priorité leurs intérêts nationaux.

En matière de migration, il existe une tension entre contrôles et droits. Celle-ci n'est donc pas toujours un droit et est régie à la fois par le principe de souveraineté et par le respect des droits fondamentaux du migrant. La jurisprudence considère d'ailleurs l'immigration comme une question de souveraineté nationale. C'est ce qu'elle affirme dans l'affaire *Abudlaziz, Cabales et Balkandali c. Royaume-Uni* en rappelant le principe bien établi en droit international selon lequel les États ont le droit sans préjudice de leurs obligations conventionnelles de contrôler l'entrée des non-ressortissants sur leur territoire.

Cependant, comme l'illustre le cas *M.N. et autres c. Belgique*, les États s'inquiètent des éventuelles décisions que la Cour pourrait prendre à l'encontre de leurs prérogatives souveraines. De cette crainte découle une pression politique.

A l'ère de la mondialisation, dans notre monde globalisé faisant droit à la circulation des personnes, des biens et de l'information, il est crucial de trouver un équilibre entre ces deux intérêts concurrents: celui de l'État et celui de l'individu. Le rôle du juge en matière de migration est donc un élément clé. Il sert en effet de garantie aux migrants n'étant pas des citoyens à part entière, et n'ayant par conséquent pas de voix.

Dans le cas plus particulier de la coopération entre la Tunisie et l'Union européenne, la volonté politique joue elle aussi un rôle important en ce que le recours au soft law doit être modéré afin de garantir une protection stricte des droits humains.

Comme le rappelle la Professeure Neila Chaabane, cette quête d'équilibre ne peut se faire au détriment des minorités, des groupes vulnérables et notamment des femmes. Il est ainsi essentiel de borner la souveraineté à ses limites: la nature transnationale du phénomène migratoire, la coopération entre les États et la garantie des droits humains.

En ce début de vingt-et-unième siècle, le renouveau de la souveraineté ne peut signifier un enfermement à l'intérieur de ses frontières et sur ses propres positions, comme cela est de plus en plus prôné par des mouvements nationalistes et populistes.

# MAI 2024



Mon rendez-vous à l'ambassade des Etats-Unis s'est très bien passé. L'agent était bien plus aimable que je ne le craignais. Je n'ai rien du justifier. Il m'a souhaité un bon voyage et en vingt minutes j'étais de retour dans le métro.

## Les Accords de Coopération Migratoire entre l'UE et l'Égypte

Les accords de coopération migratoire entre l'Union européenne et l'Égypte représentent un élément stratégique dans la gestion des flux migratoires en Méditerranée et au Moyen-Orient. Ces accords ont évolué au fil des années, en réponse à l'intensification des migrations irrégulières et aux efforts de l'UE pour externaliser la gestion de ses frontières.

Le premier cadre formel de coopération entre l'UE et l'Égypte dans le domaine migratoire remonte à 2007, avec la signature d'un accord de partenariat dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage. Cet accord couvrait diverses thématiques, y compris la gestion des flux migratoires, le contrôle des frontières, et la coopération en matière de réadmission des migrants irréguliers. À partir de 2014, un accord spécifique sur la migration a été signé, visant à renforcer les capacités de l'Égypte en matière de contrôle des frontières et à faciliter le retour des migrants vers leur pays d'origine.

En 2017, un autre accord de réadmission majeur a été signé entre l'UE et l'Égypte, dans lequel l'Égypte accepte de recevoir des migrants irréguliers interceptés en mer ou refusés en Europe. Cet accord a été signé dans le cadre d'une réponse européenne aux flux migratoires importants de 2015, et permet à l'UE de renvoyer en Égypte des migrants qui ont tenté de rejoindre l'Europe de manière irrégulière, principalement par la Méditerranée.

Cet accord a été essentiel pour la gestion des retours forcés et pour éviter que les migrants ne se retrouvent dans des situations de vulnérabilité en Europe. Cependant, cette politique a soulevé des préoccupations concernant les conditions de rétention et de traitement des migrants en Égypte, notamment en ce qui concerne la protection des droits humains et l'accès à des procédures d'asile.

À partir de 2017 et 2018, l'UE a intensifié ses efforts pour renforcer la coopération avec l'Égypte à travers un partenariat stratégique, en mettant l'accent sur la lutte contre le trafic de migrants et le renforcement des capacités de surveillance des frontières. L'UE a financé des programmes de formation pour les forces de sécurité égyptiennes, améliorant ainsi la surveillance maritime pour prévenir les départs irréguliers par la Méditerranée. Ce partenariat visait également à réduire les causes profondes des migrations, avec des initiatives de développement en Égypte pour améliorer les conditions économiques et sociales, particulièrement pour les jeunes, afin de réduire la pression migratoire vers l'Europe.

En 2021, un mémorandum d'entente a été signé entre l'UE et l'Égypte, visant à formaliser une coopération renforcée sur la migration. Cet accord a permis de clarifier les engagements des deux parties dans la gestion des flux migratoires et dans la mise en œuvre de politiques de réadmission. Dans ce cadre, l'UE a offert un soutien financier significatif à l'Égypte pour améliorer ses infrastructures de contrôle des frontières et pour gérer les retours volontaires de migrants. Ce soutien financier s'inscrit dans une logique de partenariat équilibré, visant à répondre aux préoccupations sécuritaires de l'UE et aux défis socio-économiques de l'Égypte.

## Les Enjeux et Critiques

Malgré les efforts de coopération, plusieurs critiques ont émergé au sujet de ces accords :

- **Respect des droits humains :** De nombreuses ONG et défenseurs des droits humains soulignent que les migrants renvoyés en Égypte risquent de se retrouver dans des conditions de détention inhumaines, avec un accès limité à des procédures d'asile ou à des protections juridiques.
- **Dépendance économique :** L'Égypte, confrontée à des défis économiques internes, dépend largement de l'aide européenne pour la gestion de la migration. Cette dépendance est perçue par certains comme un moyen pour l'UE de déléguer sa responsabilité tout en réduisant la pression migratoire. Cependant, certains analystes avertissent que cette politique pourrait aggraver les tensions géopolitiques et mettre à mal les engagements en matière de droits humains.
- **Efficacité du contrôle des frontières :** Bien que l'UE ait investi massivement dans le renforcement des capacités égyptiennes de surveillance maritime, des questions demeurent sur l'efficacité de ces mécanismes pour empêcher les départs irréguliers. Les réseaux de passeurs restent actifs, et la gestion des frontières maritimes égyptiennes reste un défi majeur.

En conclusion, ces accords sont un élément clé de la stratégie de l'UE pour gérer les migrations irrégulières et externaliser la gestion des frontières. Ils ont permis de renforcer la coopération bilatérale sur la réadmission des migrants, le contrôle des flux migratoires et le développement économique. Cependant, ils soulèvent également des préoccupations importantes en matière de droits humains et de la gestion des retours forcés, et nécessitent un suivi attentif pour garantir le respect des principes fondamentaux de la protection des migrants.



# JUIN 2024

## Les relations euro-méditerranéennes

Les relations euro-méditerranéennes en matière de migration sont marquées par une coopération complexe et souvent asymétrique entre l'Union européenne et les pays du sud de la Méditerranée, notamment ceux du Maghreb et du Machrek. Depuis les années 1990, l'UE cherche à encadrer les flux migratoires provenant de cette région tout en maintenant des partenariats économiques, politiques et sécuritaires avec ses voisins du Sud.

Le cadre institutionnel de cette coopération a été posé par le processus de Barcelone lancé en 1995, qui visait à instaurer un partenariat global entre les deux rives de la Méditerranée. Bien que ce processus ait été ambitieux dans ses débuts, il a progressivement perdu de son élan au profit d'initiatives plus ciblées, comme l'Union pour la Méditerranée (2008), qui intègre la migration comme un thème transversal mais sans véritable contrainte juridique. À côté de ces cadres multilatéraux, l'UE a multiplié les accords bilatéraux, notamment les accords de réadmission, qui permettent aux États membres de renvoyer les migrants en situation irrégulière vers leur pays d'origine, souvent en échange d'aides financières ou de facilités en matière de visas. Des partenariats pour la mobilité ont également été mis en place, notamment avec le Maroc et la Tunisie, pour faciliter les échanges de main-d'œuvre qualifiée tout en renforçant la coopération sur le contrôle des frontières.

Comme nous l'avons vu, une des caractéristiques principales de la stratégie européenne réside dans l'externalisation de la gestion des migrations. Cela se traduit par un soutien logistique, technique et financier aux forces de sécurité locales, comme les gardes-côtes libyens, marocains ou tunisiens, mais aussi par la tentative de créer des centres d'accueil ou de tri en dehors du territoire européen.

Les intérêts entre l'UE et les pays méditerranéens ne sont pas toujours convergents. Certains États, comme la Turquie ou le Maroc, ont à plusieurs reprises brandi la menace d'ouvrir les frontières pour faire pression sur Bruxelles. Ce rapport de force révèle l'instrumentalisation politique de la migration de part et d'autre de la Méditerranée, au détriment bien souvent des droits et de la sécurité des personnes en migration.

Ces dernières années, le contexte géopolitique a accentué les tensions : conflits au Soudan, en Libye, au Sahel ou encore à Gaza, instabilité économique, montée des régimes autoritaires, mais aussi durcissement des politiques migratoires dans plusieurs pays européens. Le nouveau **Pacte européen sur la migration et l'asile**, proposé en 2020 et en cours de mise en œuvre, tente de renouveler le cadre de coopération en misant encore davantage sur les partenariats extérieurs.

En définitive, les relations euro-méditerranéennes en matière de migration traduisent un équilibre fragile entre contrôles, coopération et tensions. Elles illustrent comment les logiques sécuritaires prennent souvent le pas sur les considérations humanitaires, et comment la migration devient un enjeu diplomatique majeur, à la croisée des intérêts stratégiques, économiques et politiques des deux rives de la Méditerranée.

## Majorque

La fin des examens m'a ramenée à la Méditerranée. Elle qui m'apaise et m'éblouit davantage à chaque fois. Cette année pourtant, la saveur est un peu différente. J'ai compris au cours de mes recherches qu'il y avait deux mers. Celle des gens du nord qui la survolent à leur guise, un passeport européen à la main. Et celle des gens du sud à qui l'accès est restreint à coup de visa et de preuve de solvabilité. Si la Méditerranée n'est pas ce bassin riche d'échanges, de culture, de voyages, de commerce, si elle n'est perméable que dans un sens, si pour les un.es elle est un accès quand pour les autres elle est une barrière, c'est qu'elle n'existe pas vraiment. Alors, il n'y a pas de Méditerranée.



## La nouvelle alliance européenne

En 2024, après plusieurs années de négociations laborieuses, l'Union européenne a adopté un nouveau **Pacte sur la migration et l'asile**, marquant une étape importante dans la tentative de réformer sa politique migratoire. Ce pacte vise à mieux répartir la gestion des flux migratoires entre les États membres tout en renforçant le contrôle aux frontières extérieures de l'Union.

Ce nouveau cadre repose sur deux piliers principaux avec d'une part, la responsabilisation des États de première entrée, par l'instauration de procédures d'asile accélérées aux frontières, et d'autre part, un mécanisme de solidarité obligatoire. Ce dernier permet aux États membres de choisir entre trois formes de contribution : accueillir des demandeurs d'asile relocalisés, verser une compensation financière, ou fournir un soutien opérationnel ou logistique. L'objectif affiché est de soulager les pays en première ligne, comme la Grèce, l'Italie ou l'Espagne, tout en évitant les blocages qui ont longtemps paralysé la politique migratoire européenne.

Le pacte introduit également des procédures de filtrage plus strictes aux frontières, incluant la collecte de données biométriques et la possibilité de détenir les personnes dans des centres fermés pendant le traitement de leur demande, notamment lorsqu'il est estimé qu'elles ont peu de chances d'obtenir l'asile. Ces mesures visent à accélérer les retours vers les pays d'origine en cas de rejet. Pour faciliter ces retours, un coordinateur européen a été désigné, chargé d'organiser les expulsions en lien avec les autorités nationales.

Cependant, cette réforme ambitieuse est loin de faire l'unanimité. Plusieurs ONG et institutions de défense des droits humains dénoncent un pacte davantage axé sur la dissuasion que sur la protection. Elles alertent sur les risques accrus de violations des droits fondamentaux, en particulier dans les centres de détention situés aux frontières extérieures de l'UE ou dans les pays tiers avec lesquels l'Europe externalise le contrôle migratoire. Le pacte est également critiqué pour le manque de garanties concernant les conditions d'accueil, la protection juridique et le respect du droit d'asile.

La mise en œuvre du pacte a commencé à l'été 2024, avec une application complète prévue pour 2026. La Commission européenne accompagne les États membres dans cette transition en leur fournissant un soutien technique et juridique. La Belgique, par exemple, fait partie des neuf pays bénéficiant d'une assistance spécifique pour adapter ses procédures et infrastructures aux nouvelles exigences européennes.

En définitive, cette « nouvelle alliance » européenne sur la migration cherche à concilier sécurité, solidarité et efficacité. Mais elle révèle aussi les tensions persistantes entre les États membres sur le partage des responsabilités, et soulève des questions fondamentales sur la place accordée aux droits des personnes migrantes au sein du projet européen.

# JUILLET 2024

## Les relations UE - Afrique

Les relations migratoires entre l'Union européenne et l'Afrique sont marquées par une dynamique complexe où la coopération se fait à la fois au niveau continental, via l'Union africaine, et avec les pays africains individuellement. Ces relations sont guidées par plusieurs objectifs communs, notamment la gestion des flux migratoires, la lutte contre les causes profondes de la migration, et la promotion de la sécurité et du développement.

### Coopération avec l'Union africaine

L'Union européenne et l'Union africaine ont mis en place des cadres de coopération qui cherchent à répondre aux défis migratoires sur le continent africain et au-delà. Un des principaux instruments de cette coopération est le **Pacte UE-Afrique** et les différents sommets organisés à intervalles réguliers, comme le **Sommet UE-UA**. Ces sommets sont l'occasion de discuter des enjeux communs liés à la migration, comme la gestion des flux migratoires, les politiques d'asile, la lutte contre les trafics d'êtres humains et le développement économique, qui sont des facteurs clés poussant à la migration.

Le **Partenariat Afrique-Europe** ou **Pacte de Marrakech** est également un cadre de coopération important qui place les migrations comme un sujet central, avec une approche holistique incluant à la fois la protection des migrants et les stratégies de développement pour améliorer les conditions de vie dans les pays d'origine.

### Négociations avec les pays individuellement

Outre la coopération avec l'UA, l'UE engage des négociations bilatérales avec des pays africains spécifiques. Ces accords sont souvent liés à des objectifs pratiques de gestion des migrations, comme la gestion des retours, le renforcement des capacités de contrôle des frontières ou encore l'aide au développement. L'un des exemples les plus notables est l'**accord de Khartoum** signé en 2014, qui rassemble plusieurs pays de la Corne de l'Afrique autour de la lutte contre la traite des êtres humains et l'amélioration des conditions des migrants.

De plus, comme vu précédemment, des accords spécifiques ont été signés avec des pays comme la Libye, le Maroc et la Tunisie pour renforcer la coopération en matière de lutte contre la migration irrégulière et la gestion des retours. Par exemple, des accords avec le Maroc et la Tunisie incluent souvent des engagements sur la réadmission de migrants, la lutte contre le trafic d'êtres humains, et des mesures de soutien pour l'intégration des migrants dans leurs pays d'origine ou de transit. Ces accords, souvent critiqués pour leur impact sur les droits des migrants, sont généralement orientés vers une gestion stricte des frontières.

En conclusion, les relations migratoires entre l'UE et l'Afrique sont menées à plusieurs niveaux. Si des négociations globales se font souvent au sein de l'UA, de nombreux accords bilatéraux sont également négociés directement avec des pays africains. La coopération se concentre sur la gestion des flux migratoires, la sécurité, la réadmission, le développement économique et la lutte contre les causes profondes de la migration. Cependant, ces accords sont souvent critiqués pour leur approche centrée sur le contrôle des frontières au détriment des droits humains des migrants.

## L'appartement 3R

Le départ pour New York approche à grands pas. J'ai trouvé une chambre sur la cinquième avenue de Brooklyn via une annonce Facebook. Je ne suis pas rassurée de faire ces démarches à distance mais je n'ai pas le choix. La caution est versée, je peux profiter pleinement de mes derniers instants avec mes proches avant de partir.

## La position solide du Maroc

En matière migratoire, le Maroc adopte une position solide et stratégique vis-à-vis de l'Union européenne. Cette posture repose sur plusieurs facteurs, dont la gestion des flux migratoires, le développement économique, la question du Sahara Occidental et les enjeux géopolitiques plus larges.

Premièrement, le Maroc joue un rôle clé dans la gestion des flux migratoires en tant que pays de passage pour de nombreux migrants qui cherchent à atteindre l'Europe, notamment via la Méditerranée ou le détroit de Gibraltar. En raison de sa position géographique stratégique, le Maroc est un point de départ majeur pour les migrants originaires de pays d'Afrique subsaharienne ou du Moyen-Orient qui tentent de rejoindre l'Europe.

Dans ce contexte, le Maroc a développé une politique combinant à la fois la répression de la migration irrégulière et une politique d'intégration pour certains migrants. En 2014, le pays a lancé une politique de régularisation pour les migrants illégaux, offrant des permis de séjour temporaires à plusieurs milliers de personnes, notamment des migrants subsahariens, tout en renforçant la sécurité et le contrôle des frontières pour éviter les départs illégaux vers l'Europe.

Le Maroc s'est également engagé dans plusieurs accords bilatéraux avec l'UE concernant la lutte contre la traite des êtres humains et le contrôle des frontières. En contrepartie, il bénéficie de soutiens financiers et de partenariats pour le développement. Cette coopération permet au Maroc de renforcer ses capacités de gestion des migrations et de faire pression sur l'UE pour obtenir des avantages économiques, notamment des investissements dans les secteurs de l'énergie, de l'infrastructure et du développement durable.

Par ailleurs, le Maroc utilise sa position sur le Sahara Occidental pour renforcer son influence auprès de l'UE. Le Royaume a réussi à faire reconnaître par certains États européens ses positions sur le statut de ce territoire, en particulier dans les domaines économiques et commerciaux. En 2019, par exemple, la Cour de justice de l'UE a annulé un accord commercial entre l'UE et le Maroc, affirmant que l'accord ne devait pas inclure les territoires du Sahara Occidental. Cette décision a été vue comme une victoire diplomatique pour le Maroc, bien que l'UE ait cherché à contourner cette situation en négociant des accords qui excluent explicitement la région du Sahara Occidental.

Le Maroc est également un partenaire stratégique de l'UE dans la lutte contre le terrorisme et la radicalisation en raison de sa position géographique et de son rôle dans la stabilisation de la région du Sahel. Il fournit des renseignements et soutient des initiatives visant à lutter contre le terrorisme et le trafic de drogue, qui sont des menaces pour l'Europe.

Le Maroc bénéficie ainsi de soutiens européens en matière de formation, d'équipement et de coopération sur les questions de sécurité.

Pour ce qui est des enjeux économiques, l'UE est le premier partenaire commercial du Maroc, avec des échanges portant sur des secteurs clés comme l'agriculture, l'industrie, et les énergies renouvelables. Le Maroc a également signé un accord de libre-échange avec l'UE, ce qui lui permet d'accéder à un marché européen vaste pour ses produits, notamment les agrumes, les textiles et les phosphates.

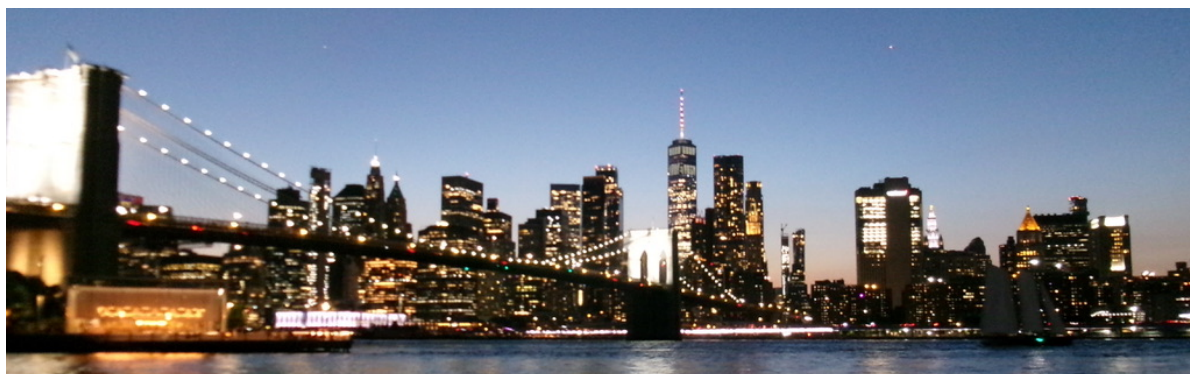
Enfin, le Maroc adopte une approche pragmatique des relations avec l'UE, cherchant à équilibrer ses intérêts géopolitiques et économiques. Bien qu'il coopère avec l'UE sur les questions migratoires et de sécurité, il maintient une politique étrangère indépendante en développant des relations avec d'autres acteurs internationaux, comme la Chine, les États-Unis, et les pays du Golfe.

Pour conclure, la position solide du Maroc face à l'UE repose sur une combinaison de coopération migratoire, de protection de ses intérêts géopolitiques, de partenariats économiques et de coopération en matière de sécurité. Le Maroc utilise habilement ces différents leviers pour négocier avec l'UE, tout en cherchant à renforcer son influence sur la scène internationale.



## AOUT 2024

Mon vol s'est bien passé. J'ai atterri en soirée, l'aéroport était pratiquement vide. L'agent m'a demandé de présenter mon visa et ne m'a posé aucune question. J'ai pris un taxi vers Brooklyn. En traversant le pont qui relie Newark à Manhattan, je voyais apparaître au loin les lumières qui éclairent la ville comme les étoiles éclairent le ciel les soirs d'été. Un sentiment de gratitude immense m'a inondé le cœur. Je me suis habituée à l'intensité de New-York et à la magie qui se produit là-bas, mais cette gratitude ne m'a jamais quittée.



### L'histoire de l'immigration aux Etats-Unis

L'histoire des États-Unis est marquée par des vagues successives de migrants venus de tous les continents, attirés par l'espoir d'une vie meilleure, de liberté ou fuyant la misère, les persécutions ou les conflits. Depuis les débuts de la colonisation européenne au XVIIe siècle jusqu'à aujourd'hui, l'immigration a profondément façonné l'identité, la culture et l'économie américaines.

Au départ, les premières grandes vagues migratoires viennent d'Europe : Anglais, Irlandais, Allemands, Scandinaves, mais aussi des Italiens et des Juifs d'Europe de l'Est. Au XIXe siècle, le développement industriel et l'expansion vers l'ouest créent un fort besoin de main-d'œuvre, ce qui pousse les États-Unis à accueillir des millions d'immigrants. Ellis Island, qui ouvre en 1892 à New York, devient le principal point d'entrée pour les migrants. Entre 1892 et 1954, plus de 12 millions de personnes y transitent, dans l'espoir de recommencer leur vie en Amérique.

Cependant, cette ouverture n'a pas été constante. Dès les années 1920, les États-Unis commencent à restreindre l'immigration, avec des quotas qui favorisent les migrants venus d'Europe du Nord et de l'Ouest, et discriminent ceux venant d'Europe du Sud, d'Asie et d'Afrique. Ces politiques reflètent une peur croissante de la perte d'identité nationale et une montée du racisme et du nationalisme.

Après la Seconde Guerre mondiale, un tournant s'opère. Des lois sont adoptées pour accueillir des réfugiés fuyant les régimes totalitaires, et la loi de 1965 abolit les quotas raciaux, ouvrant la voie à une immigration plus diversifiée, notamment depuis l'Amérique latine, l'Asie et les Caraïbes. C'est à partir de cette époque que la population immigrée aux États-Unis devient de plus en plus multiculturelle.

Depuis les années 1980, les débats sur l'immigration sont redevenus très vifs notamment concernant les flux venant du Mexique et d'Amérique centrale, avec une part importante d'immigrants sans papiers. La frontière sud est devenue un symbole de ces tensions, donnant lieu à des politiques de plus en plus dures. En parallèle, les États-Unis continuent d'attirer des migrants très qualifiés, notamment dans les secteurs technologiques et scientifiques.

Aujourd'hui, l'immigration reste un enjeu central dans la politique américaine. Elle soulève des questions complexes sur l'intégration, l'identité nationale, l'économie et les droits humains. Malgré les controverses, les immigrés continuent d'occuper une place essentielle dans la société américaine, et leur histoire est indissociable de celle des États-Unis.



## 15th of August 2024, Seton Hall Law School

« Je suis une femme, noire, obèse, bisexuelle. » Ce n'est pas le genre de phrase que j'ai eu l'habitude d'entendre dans des discours de rentrée académique. Pourtant à moins que je ne commence un second master, toutes mes rentrées académiques sont derrière moi.

Le décentrement que j'ai expérimenté en étudiant aux États-Unis m'a fait prendre de la hauteur. L'histoire, la culture, la politique et le droit ont pris un autre sens. L'anglais et le français aussi, les langues en général d'ailleurs. La compréhension a remplacé les a priori. Enfin, j'ai commencé à apprécier mon origine dans l'admiration que je développais pour celle des autres.

## SEPTEMBRE 2024

La Professeure Nessel est une avocate engagée et profondément humaine. Elle aborde le droit de l'immigration de la même manière que nous l'abordons en Belgique, sous l'angle des droits humains. Les politiques migratoires américaines se rapprochent d'ailleurs grandement des politiques européennes. D'une décennie à l'autre, on ouvre ou ferme les portes en fonction des besoins économiques. Et depuis une dizaine d'années, les Etats-Unis basculent eux aussi dans une externalisation de leurs frontières.

By the way, nous n'avons pas obtenu le financement de l'ARES. La semaine en Tunisie approche et je crains qu'elle ne soit annulée.

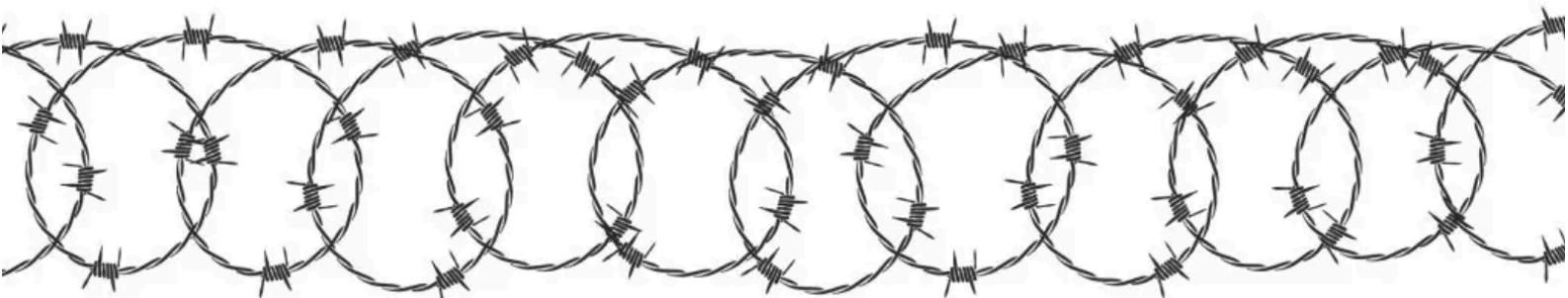
### Bâtir des forteresses

L'externalisation des frontières est une stratégie de plus en plus utilisée par les états pour contrôler les migrations avant même que les personnes n'atteignent leur territoire. Si cette logique est bien connue dans le cas de l'Union européenne, elle est également très présente dans la politique migratoire des États-Unis, notamment à partir des années 2010.

Aux États-Unis, l'externalisation prend la forme d'une coopération sécuritaire renforcée avec les pays d'Amérique centrale et le Mexique. L'objectif est clair : empêcher les migrants – souvent originaires du Honduras, du Salvador ou du Guatemala – d'arriver à la frontière sud. Cette politique repose sur des pressions diplomatiques et économiques exercées sur les états de passage. Par exemple, le gouvernement américain a conditionné une partie de son aide au développement à la mise en place de contrôles plus stricts sur les routes migratoires. Le Mexique, en particulier, a été incité à déployer sa garde nationale pour intercepter les migrants bien avant qu'ils n'atteignent le territoire américain.

Sous l'administration Trump, cette logique s'est intensifiée avec la mise en œuvre du programme "Remain in Mexico", obligeant les demandeurs d'asile à rester du côté mexicain en attendant le traitement de leur dossier. Des accords dits de "pays tiers sûrs" ont aussi été signés, notamment avec le Guatemala, visant à rediriger les demandeurs d'asile vers des pays de transit, au lieu de leur permettre d'introduire une demande aux États-Unis. Si l'administration Biden a suspendu puis tenté de réformer certaines de ces mesures, elle a néanmoins maintenu une grande partie de cette politique d'externalisation, en insistant sur une approche plus "coordonnée" avec les pays de la région.

Cette stratégie soulève de nombreuses critiques : elle expose les migrants à des risques accrus dans des pays où ils ne sont souvent ni protégés ni pris en charge, et elle permet aux États-Unis de se décharger de leur responsabilité internationale en matière d'asile.



# OCTOBRE 2024

## Les élections américaines

À l'approche du scrutin présidentiel du 5 novembre 2024, la question de l'immigration est au centre de la campagne électorale américaine. Ce thème, déjà sensible depuis des années, cristallise les oppositions entre les deux principaux candidats.

Trump fait de la lutte contre l'immigration illégale un pilier de sa campagne. Il promet de terminer le mur à la frontière mexicaine, d'intensifier les expulsions, et d'élargir les pouvoirs des forces de l'immigration (ICE). Il propose de rétablir des politiques controversées comme le programme "Remain in Mexico", obligeant les demandeurs d'asile à attendre leur audience de l'autre côté de la frontière.

Il promet également d'utiliser les moyens militaires pour "protéger la souveraineté" américaine face à ce qu'il qualifie d'"invasion". Ses discours ciblent fréquemment les migrants d'Amérique latine, et parfois d'Afrique, les liant à la criminalité et à la pression sur les services sociaux, ce qui lui vaut de nombreuses critiques d'ONG et de juristes.

Kamala Harris, ancienne procureure et vice-présidente, défend une approche plus équilibrée et humanitaire. Elle souhaite réformer le système d'immigration pour le rendre plus juste et plus rapide, protéger les droits des demandeurs d'asile, et fermer les centres de détention privés.

Elle propose aussi de régulariser certains migrants présents depuis longtemps, notamment les "Dreamers", arrivés enfants sans papiers. Elle s'engage à restaurer la confiance entre les communautés migrantes et les institutions, en mettant fin à des pratiques comme la séparation des familles à la frontière.

Ce clivage reflète un débat de fond sur l'identité des États-Unis : nation forteresse ou terre d'accueil ? L'issue du scrutin pourrait bien redessiner durablement la politique migratoire américaine.

## The Halloween Party

L'automne est comme un printemps. Les rayons du soleil illuminent les feuillages dorés le long des avenues de Brooklyn. Octobre s'habille de lumière et de couleurs.

J'ai rencontré Greg à la soirée Halloween du cabinet Arendt. Avant de le connaître, j'étais consciente de ce que j'avais, de mes droits, de mes privilèges, de mes chances. Ce soir-là, assis à la terrasse du Shake Shack, au croisement de la 7<sup>ème</sup> avenue et de la 53<sup>ème</sup> rue, à trois heures du matin, il m'a fait prendre conscience de ce que je pouvais en faire. « Tu définis ce qu'il y a de mieux, et tu le réalises. »

En parlant de projet, la semaine à Tunis est annulée. La question du financement est une réelle limite du réseau à laquelle nous allons devoir remédier.

# NOVEMBRE 2024

## Chong Yu

L'ambiance était lourde le lendemain des élections. La Professeure Nessel a demandé si quelqu'un souhaitait en parler. Elle-même nous avait fait part de ses craintes au cours des semaines précédentes, ainsi que de l'inquiétude partagée par ses collègues travaillant dans le domaine de la migration. Elle savait ce qui les attendait si Trump était réélu.



A la fin du cours, Chong Yu a pris la parole. Il est arrivé aux Etats-Unis avec son frère et ses parents quand il était enfant. Il n'a jamais su pourquoi sa famille avait quitté la Corée du Sud. Au moment de passer son permis de conduire, ses parents lui ont annoncé qu'il n'avait pas de papiers. Il a grandi dans le New Jersey et parle parfaitement anglais. Il est diplômé de l'université et entame sa dernière année à la Law School mais en vertu du droit étatsunien, il est illégal.

## DECEMBRE 2024

Je n'ai jamais travaillé mes cours aussi régulièrement qu'à New York. Ma méthode de travail en Belgique ne me laissait pas le temps de les détester mais je ne les ai jamais réellement appréciés non plus. Ici, j'ai développé le goût de la rigueur et de l'apprentissage actif.

Pourtant rien ne m'élève plus que mes expériences de vie : l'énergie de la ville, les rencontres, les récits, la culture. Chaque virgule que j'intègre en classe ne prend sens que lorsque je passe le tourniquet de la sortie. Ce que nous étudions à l'école doit dépasser les murs de l'université.

### La force des passeports

Le passeport est bien plus qu'un simple document d'identité : il incarne, de manière concrète, les inégalités entre citoyens du monde. La "force" d'un passeport fait référence au nombre de pays qu'un titulaire peut visiter sans visa préalable, ou avec un visa délivré à l'arrivée. Cette force varie énormément selon les pays, et reflète des dynamiques géopolitiques, économiques et historiques profondes.

Les passeports les plus puissants du monde — comme ceux du Japon, de Singapour ou de plusieurs pays d'Europe occidentale — permettent d'entrer sans visa dans plus de 180 pays. À l'inverse, les passeports d'Afghanistan, de Syrie ou de Somalie n'ouvrent l'accès qu'à quelques dizaines de pays, souvent sous conditions. Cette inégalité engendre une véritable hiérarchie mondiale de la mobilité, où certains peuvent voyager librement tandis que d'autres se heurtent à des murs administratifs, financiers et politiques.

La force d'un passeport est souvent liée au niveau de confiance diplomatique qu'inspire un État, à sa stabilité interne, à la richesse de son économie et à sa politique migratoire. Un passeport fort est aussi un privilège, permettant à ses détenteurs d'explorer, d'étudier ou de travailler à l'étranger avec une relative facilité. À l'inverse, un passeport faible devient parfois un fardeau, associant son détenteur à des risques migratoires ou sécuritaires perçus.

Aujourd'hui, plusieurs classements comme le Henley Passport Index ou l'Arton Capital Passport Index mettent en lumière ces écarts et les actualisent régulièrement. Mais au-delà des chiffres, la force d'un passeport rappelle que, dans un monde globalisé, la liberté de circuler reste profondément inégalitaire — et dépend, en grande partie, de l'endroit où l'on est né.

### Philadelphia

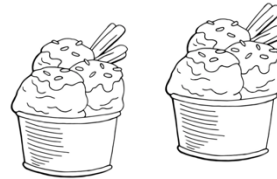
Il pleuvait pour la troisième fois depuis mon arrivée à New York. C'était une de ces longues journées où rien ne va mais dont on ne peut se plaindre car les galères qui nous arrivent sont les conséquences de mauvais choix que l'on a faits.

Je recommencerais cette journée mille fois pour revivre ma rencontre avec Aditi. Quand nos regards se sont croisés au milieu de la gare nous avons directement compris que nous étions sur le même bateau.

Aditi est née en Inde et a déménagé à Philadelphie pour ses études. En m'accueillant chez elle ce soir-là elle a réalisé un souhait qui après quatre mois aux Etats-Unis était devenu un besoin :

- « All I dream about is putting food in the middle of a table and sharing a meal with people. »
- « Me too! »

C'est ce que nous avons fait. Nous sommes devenues amies. A part notre lieu de naissance, je ne pourrais citer une chose qui nous différencie. Nous nous sommes promises de nous retrouver dans un pays différent chaque année pour continuer à découvrir le monde ensemble. Mais la réalité nous a vite ramenées sur terre. Aditi ne peut quitter les Etats-Unis au risque de ne pas pouvoir y entrer à nouveau pour finir ses études. Par ailleurs, elle a besoin d'un visa pour voyager dans bien plus de pays que moi.



## JANVIER 2025

### Le Mexique

Après les examens et les fêtes de fin d'année, j'ai fui le froid du Nord pour retrouver Tom à Puerto Escondido. Arrivée à l'auberge où il m'attendait, j'ai eu un sentiment de soulagement.

La nuit passée dans la gare avait été longue et la scène à l'aéroport de Philie m'avait laissé un goût amer. Au moment de monter dans l'avion, j'avais du argumenter concernant l'expiration de mon visa étudiant et mon retour aux Etats-Unis. Plus de peur que de mal, mais l'envie de rentrer chez moi, où je suis inconditionnellement légale, est née ce jour-là.

## FEVRIER 2025

### Madoussou

J'ai rencontré les doctorant.es de la clinique canadienne en passant à Montréal durant le mois de février. Madoussou m'a raconté son arrivée là-bas un 15 novembre, et le choc des températures qu'elle a subi. Son récit s'est ponctué d'un franc « Je ne veux pas vivre toute ma vie ici ! ». Tout le monde a éclaté de rire.

### Les intentions des migrants

En Europe, est bien ancrée l'idée que les migrants, et plus particulièrement les migrants africains souhaitent venir s'installer pour toujours. Or, à l'époque où les frontières méditerranéennes étaient ouvertes, les gens allaient et venaient pour diverses raisons puis finissaient finalement par rentrer chez eux. Le rapport FUMI offre à cet égard un brillant éclairage sur les intentions des personnes qui se mettent en mouvement.

## Rentrer chez moi

Après six mois passés de l'autre côté de l'océan, dont deux avec mon sac sur le dos, tout ce que je souhaite, c'est d'être chez moi. Je suis arrivée au terme de mon voyage et je sais qu'il ne me reste plus qu'à rentrer à la maison pour que cette aventure prenne pleinement sens.

En traversant Manhattan pour la dernière fois, je me remémore mon arrivée, et sur le temps du trajet, je vois défiler tous les moments marquants de mon voyage.

Le chauffeur est guatémaltèque. La légèreté dans mes pensées me donne envie d'y rester, donc je ne l'interroge pas davantage sur son récit de vie, bien que je ne doute pas un seul instant que son histoire, comme celles de toutes les personnes que j'ai rencontrées cette année vaut la peine d'être écoutée.

Par la fenêtre du taxi, je vois les buildings s'effacer au loin. Le même sentiment de gratitude qu'à mon arrivée m'envahit. Je sais que je reviendrai. Du moins, j'ai la liberté de pouvoir y croire. Et parmi tout ce que j'ai vécu ces six derniers mois, je pense que c'est ça ma plus grande chance.



La Professeure Sarolea a finalement obtenu des financements de WBI. La rencontre aura lieu en avril. Pour certain.es, les demandes de visas s'annoncent laborieuses.

MARS 2025

## Les voyages forment la jeunesse

Cette chance, dont je parle ci-dessus, je la souhaite à tout le monde. La mobilité m'a offert un sentiment de liberté tel que je ne l'avais jamais ressenti auparavant. Elle m'a élevée.

Mon expérience de déplacement a généré en moi deux intuitions. La première est que seules les rencontres permettent le vivre ensemble et la construction d'une inclusivité réelle.

La seconde, est que l'inégalité face à cet enjeu est totale. Les politiques migratoires actuelles ne permettent le mouvement que dans un sens, du Nord vers le Sud global. Autrement dit, la mobilité n'est permise qu'aux classes économiques aisées vers les classes économiques pauvres.

Juridiquement, nous sommes dans un système migratoire global fermé, construit pour les riches qui conçoivent les entraves à la mobilité comme un outil de préservation de leurs privilèges. Ces privilèges ne sont pas des droits et portent préjudice aux droits humains des migrants issus du Sud global dont l'universalité peut d'ailleurs être fermement questionnée.

Face à cela, le Pacte mondial sur les migrations fait la promesse de gouverner par des principes et des mécanismes de coopération et apparaît donc comme une perspective ouverte. Cependant, bien que le Pacte de Marrakech réaffirme « le droit souverain des États de définir leurs politiques migratoires nationales et leur droit de gérer les migrations relevant de leur compétence », de nombreux pays se sont finalement retirés du processus. L'outil est donc à ce stade au point mort.



**Global Compact**  
FOR **Migration**

# AVRIL 2025

## La Tunisie

Le dimanche, les délégations sont arrivées au fil de la journée. Des binômes par chambre avaient été formés préalablement, de façon aléatoire. Au coucher du soleil, Ferdinand et Martin ont animé un jeu par équipes mélangeant les nationalités. L'atmosphère était légère. Les connexions se sont faites. L'ambiance chaleureuse a émergé et ne nous a plus quittés du séjour.

L'accueil enthousiaste du Doyen Wahid Ferchichi lors de son discours d'ouverture était dans la lignée de l'attention dont les étudiantes tunisiennes avaient fait preuve la veille. Sans se cacher des valeurs qu'il prône au sein de sa faculté, le doyen nous a plongés en quelques mots dans la dynamique de la semaine : décolonialisme, universalité, dignité, égalité et liberté de penser. Le dialogue interculturel pouvait commencer.

La rencontre à Tunis mêlant d'une part, une qualité d'enseignement élevée et d'autre part, la profondeur des échanges humains fut d'une richesse rare. Etudiant.es, doctorant.es et professeur.es se sont mélangé.es au fil des jours et de leurs travaux, renforçant le réseau de façon substantielle sans pour autant y perdre leur naturel.

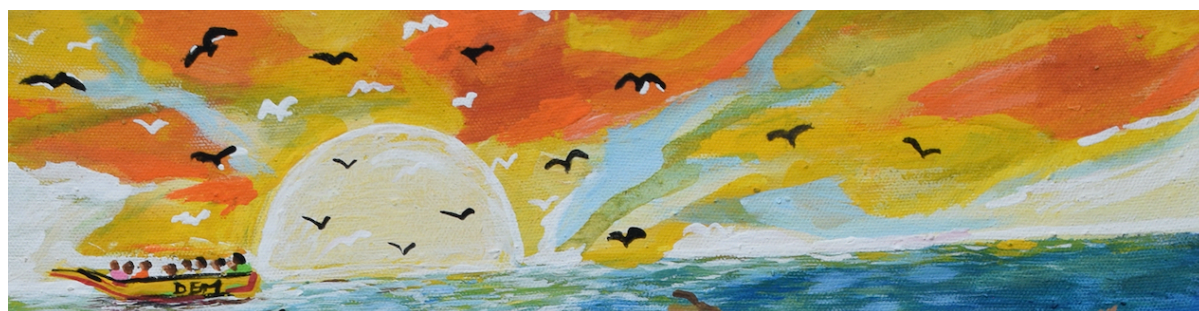
Les apports de chaque pays ont été significatifs. Pranav s'amuse à me le répéter, le mot de la semaine est « multiculturel ». Chaque matin, les binômes des chambres se révèlent un peu plus complices que la veille. Et cela renforce la cohésion générale.

Les activités hors de l'université ont joué un rôle fédérateur important. Sous le soleil, chaque personnalité unique venant parfaire les cultures des trois continents brillait davantage. Les rires et les discussions se mélangeaient comme le bleu du ciel et des vagues. C'était une rencontre hors du temps.

La semaine a filé et certain.es parlent déjà des au revoir. La visite de la Médina fut l'occasion de savourer une dernière fois l'ambiance générale. Une à une, les délégations ont quitté la cité des sciences pour l'aéroport. De la gratitude, quelques larmes et beaucoup d'espoir, c'est ce qui émanait de nos accolades et de nos promesses de retrouvailles.

L'équipe belge restait une nuit de plus à Sidi Bou Saïd. La semaine avait révélé les personnalités des uns et des unes. En cette fin d'aventure nous formions une belle équipe. Nous avons pris l'apéritif et tout en poésie, comme à son habitude, le Professeur Carlier a offert à chacun.e une belle attention.

A notre retour, chacun.e reprendra sa route. Et rien ne me rend plus heureuse, en ce samedi soir, que de nous voir repartir avec ce bagage commun.



## MAI 2025

Mercator est la plus belle opportunité académique qui m'ait été offerte.

Travailler dans ce réseau fut, à mon sens, ce que devrait être un mémoire de fin d'études : une expérience unique dans un parcours universitaire, des échanges riches avec des personnes hautement qualifiées, passionnées et inspirantes ; un tremplin vers l'avenir professionnel, offrant des perspectives ainsi qu'un encouragement à devenir compétent·e, conscient·e et innovant·e ; et enfin, la juste reconnaissance de nos compétences académiques et de nos qualités humaines.

Faire partie du Réseau Mercator, et plus particulièrement avoir pu participer à la semaine en Tunisie, fut un tournant dans mon parcours. Je ne pourrais le dire autrement : il y a eu un avant, et il y aura un après.

Lors de cette rencontre, la qualité de l'enseignement a rencontré la justesse. Les regards se sont croisés et la multiculturalité est venue parfaire le tout. Quelle chance immense d'avoir eu face à nous ces professeur·es venu·es des quatre coins du monde, si compétent·es dans leur domaine, et pourtant toutes et tous aussi pertinent·es, car leurs approches n'auraient pu être plus complémentaires. Le privilège de la connaissance a pris une autre dimension.

Mais le plus grand privilège fut celui de recevoir ces enseignements aux côtés de mes camarades, venu·es elles et eux aussi des quatre coins du monde. Nos cultures comme des aimants. La différence comme dénominateur commun. Nous nous sommes raconté nos histoires, et au fil des jours, nous en avons écrit une ensemble. Échanger nos connaissances, nos ressentis, nos appréhensions, nos rêves. Comprendre que notre place dans cet auditoire n'a pas été obtenue de la même façon. Que ce savoir n'éveille pas les mêmes consciences. Sentir que cette rencontre crée des liens. Observer, exprimer, rire. Apprendre de nous. Partager la volonté d'entretenir ces liens. Devenir ami·es.

Puis se dire au revoir. Se quitter dans l'espoir de se retrouver. Accepter que les frontières nous éloignent un peu plus que la distance elle-même. Que, de là où je viens, je pourrai partir les revoir. Mais que rien ne garantit qu'elles et eux pourront venir chez moi. L'amitié, pourtant, va dans les deux sens. Alors, nous resterons camarades. Nous aurons été ami·es le temps d'une rencontre. Là où la loi le permet.

À présent, la mer nous sépare à nouveau.  
Celle que certains survolent en avion, avec un passeport sans nécessité de visa.  
Et que d'autres traversent à la nage, sans garantie d'atteindre l'autre rive.  
La Méditerranée.

Cher·es camarades,  
Dans l'attente de vous accueillir chez moi comme je l'ai été chez vous,  
je travaille à devenir une meilleure juriste.  
C'est ainsi que nous changerons le monde.  
C'est ainsi que, je l'espère,  
nous pourrons un jour, à nouveau, être ami·es.

## Devenir une meilleure juriste

Le droit s'inscrit dans un contexte historique, social et idéologique donné. Il est le produit d'un rapport de force. Ainsi, intégrer les sciences sociales à l'approche juridique permet de décentrer notre regard géographiquement, historiquement et sociologiquement. Il est en effet nécessaire de questionner les évidences pour pouvoir confronter des subjectivités et relativiser des réalités.

Sur le plan juridique, il est clair que les politiques actuelles ne respectent pas les instruments internationaux envers lesquels les états européens sont engagés portant ainsi atteinte aux droits fondamentaux des personnes migrantes issues du sud global. De plus, le glissement progressif vers la soft law avec, par exemple, l'accord d'entente UE-Tunisie menace ces droits en favorisant la coopération opérationnelle au détriment du volet normatif supposé assurer la protection des droits humains. Par ailleurs, l'approche globale prônée par les accords bilatéraux n'est bien souvent pas respectée et les ententes mises en place ne reflètent aucunement l'équilibre attendu dans la gestion des migrations intercontinentales.

Enfin, la montée en puissance des agences telles que Frontex ainsi que la conclusion d'accords avec des états tiers constituent une réelle menace aux droits fondamentaux.

Sur le plan économique, on relève le paradoxe de nos systèmes sédentaires qui tout en refusant l'accès légal aux territoires du nord global nécessitent la présence de migrants sur ceux-ci pour effectuer une série de jobs sans lesquels notre sédentarité ne pourrait exister. L'uberisation des transports en est le plus bel exemple.

L'argument sécuritaire soutenant l'augmentation des contrôles et des entraves à la migration relève lui aussi d'un paradoxe. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, l'augmentation des systèmes de sécurité tels qu'on les développe aujourd'hui ne fait pas diminuer l'insécurité. En effet, on constate que la prévention n'est plus la simple préparation à un délit éventuel, mais devient la justification première d'une infraction potentielle, autorisant un droit d'agir qui précède même la commission d'un acte.

De cette manière, à l'échelle institutionnelle, ce glissement opère une destruction du modèle traditionnel de la sécurité, fondé sur la répression a posteriori, au profit d'un paradigme de sécurité préventive, sans limite temporelle : plus on parle de sécurité, plus on en crée les rouages.

L'argument réaliste découle ainsi de cet argument sécuritaire : la répression ne fonctionne pas. Tant à l'échelle régionale qu'internationale, l'externalisation des frontières s'avère inefficace dans la dissuasion des migrants à quitter leurs terres d'origine. Ces politiques ne traitent d'aucune manière les causes profondes de la migration et ne prennent pas en compte les intentions réelles des migrants qui devraient pourtant servir de guide dans l'application des normes.

Les entraves à la circulation renforcent même le processus migratoire dans lequel les migrants sont poussés à immigrer dès le plus jeune âge dans l'espoir d'être régularisé pour s'installer définitivement sur place une fois passés les murs de l'Europe forteresse. Les familles ne pouvant, par exemple, pas rendre visite à leurs proches sur l'autre continent sont ainsi incitées à les rejoindre de manière durable.

Historiquement, la mer Méditerranée était une zone d'échanges et de circulation. Avant la colonisation, africains et européens avaient la liberté de voyager sur les deux continents. Pendant la colonisation, les populations africaines se sont retrouvées immobilisées et l'accès leur a finalement été coupé après l'indépendance avec la mise en place de l'espace Schengen.

C'est alors qu'est née l'immigration clandestine. Le migrant porteur de culture, d'échange et d'évolution est ainsi devenu une menace.

Lorsqu'on se tourne vers la psychologie, on constate que les politiques frontalières ont un impact sur les personnes restées au pays. En partant du postulat que les gens ont le droit de circuler sur base de l'article 13 de la déclaration universelle des droits de l'homme, bien que ce droit ne s'applique pas en pratique au sud global, on peut analyser l'impact des politiques sur le corps des migrants disparus.

En effet, les états ne facilitant pas les procédures d'identification des corps, les familles ont développé des symptômes liés au blocage dans leur processus de deuil. Beaucoup développent des traumatismes liés à l'eau. Ils ne sont, par exemple, plus capable de se nourrir de ce qui vient de la mer car cela engendre une réactivation de leurs souvenirs. De cette manière, les familles des disparus restent bloquées dans leurs processus de deuil à l'étape du choc.

Par ailleurs, le paradoxe des ONG tentant de les aider sur place est qu'elles viennent sans cesse réactiver l'espoir de retrouver leurs proches disparus. Enfin, les entraves liées à la délivrance de visas constituent également un frein dans le processus de deuil étant donné qu'ils ne peuvent pas circuler vers les côtes européennes pour aller rechercher les corps.

Enfin, en terme de discrimination, l'article 2 du Traité sur l'Union européenne assure le respect de la dignité humaine assurant une valeur de respect de l'individu. Or, on constate que dans l'application des politiques migratoires, l'externalisation des frontières est devenue une norme assumée. On repousse le contrôle des frontières jusqu'aux états « producteurs de migrants ». Cela nous invite à rester critique face à l'instrumentalisation du droit. Le risque de basculer dans la construction d'un narratif bafouant les droits humains n'est jamais totalement écarté. De fait, face à la menace raciste pesant sur nos sociétés, le droit ne peut se transformer en outil de légitimation de négation des droits de l'autre.

Ces arguments ont été établis et analysés depuis de longues années par les experts des différentes sciences humaines sur lesquelles ils s'appuient. Malgré cela, comme en témoigne le Pacte Migratoire européen de 2024 renforçant les contrôles et entraves aux mobilités, les migrations du sud vers le nord global sont encore aujourd'hui considérées comme un phénomène problématique. Les réglementations adoptées par le nord global sont complexes, essentiellement restrictives et posent question sous l'angle des droits humains. Il est largement recouru au soft law, ce qui est préoccupant au regard de l'état de droit. La coopération internationale fait évoluer les législations des pays partenaires pour les amener à contrôler davantage les sorties de leurs territoires. Cette escalade paraît à l'heure actuelle aussi inefficace que délétère pour les migrant.es. Pour les jeunes juristes, le droit de l'immigration est devenu un ensemble opaque, difficile à comprendre, au-delà des discours politiques.

Nous sommes, peut-être donc, dans une impasse dans laquelle il s'agirait de changer notre approche de la gouvernance des migrations : une approche multilatérale, équitable et collaborative intégrant un décentrement ainsi qu'une analyse critique. Cette approche constitue d'ailleurs l'un des objectifs de la clinique juridique Rosa Parks.

« Devenir une meilleure juriste » ne signifierait-il pas à l'heure actuelle « devenir une meilleure citoyenne s'armant de l'outil juridique » ? Le droit nous montre en effet ses limites voire ses dérives. Il est donc impératif de lui restituer sa place d'outil et d'employer parallèlement à son usage les sciences sociales et humaines, elles aussi indispensables à la garantie des droits fondamentaux et de l'égalité.

## L'approche clinique

L'approche clinique de la question migratoire s'avère être d'un grand bénéfice pour les étudiant.es dans l'apprentissage de leur futur métier de juriste. L'atelier sur l'échange des pratiques cliniques, lors de la semaine en Tunisie, fut d'ailleurs un succès.

La rencontre avec les personnes migrantes est indispensable à notre formation. En effet, l'accompagnement des demandeurs d'asile via des entretiens préparatoires tels qu'effectués au sein de la clinique belge est une bonne manière d'associer la théorie à la pratique.

A Rabat, les partenariats avec différentes ONG, fondations et associations permettent aux étudiant.es d'adopter une approche pluridisciplinaire de la question migratoire.

La clinique juridique de Montréal se dote, quant à elle, d'une collaboration académique avec le corps judiciaire. Par ailleurs, les comités étudiants fournissent un travail remarquable en terme de vulgarisation des recherches.

La clinique de Turin fait preuve de grandes compétences en ce qui concerne le suivi des demandes d'asile. Les rencontres fréquentes avec les migrants, dans des lieux permettant un climat de confiance, sont au cœur de leur service juridique. De plus, l'aide apportée par les avocats avec qui ils.elles travaillent leur est précieuse.

A Tunis, les partenariats avec différentes associations leur permet aussi une plus grande inclusivité en mettant l'accent sur les vulnérabilités de certaines catégories de personnes dont notamment la communauté LGBTQIA+ et les femmes. Les étudiant.es travaillent également à sensibiliser les migrants sur leurs droits.

A Bukavu, l'initiative clinique partait d'un besoin d'accompagner les femmes victimes de violences sexuelles et de les informer sur leurs droits. La clinique s'est ensuite penchée sur les enjeux migratoires au vu du nombre de migrants irréguliers. Elle veille ainsi à faire le pont entre les migrants et les institutions dans leur régularisation.

La clinique du Sénégal nous rappelle le défi de faire reconnaître nos pratiques cliniques au niveau institutionnel car elles constituent un réel service à la communauté. Là-bas, l'accent est mis sur la formation avec la rédaction de « policy papers ».

Enfin, rassembler ces cliniques au sein de réseau Mercator nous permet d'échanger sur ces bonnes pratiques et d'apprendre des expériences de terrain de chaque pays. Comme cela s'est confirmé durant la rencontre en Tunisie, il est indispensable à la formation des juristes d'adopter une approche pluridisciplinaire associant la pratique à la théorie.

## L'approche décoloniale

Les relations entre l'Union européenne et l'Afrique reposent principalement sur deux postulats qu'il convient de déconstruire et sur un rapport politico-juridique qu'il convient d'interroger, voire de décoloniser.

Le **premier postulat** est l'idée selon laquelle tous les migrants souhaitent aller en Europe : « le rêve d'une Europe prospère, figure de l'eldorado ». Or, les statistiques traduisent une autre réalité. La migration intra-africaine est plus importante, plus dense et plus dynamique que celle de l'Afrique vers l'Europe. Selon les chiffres de l'Organisation internationale pour la migration, 80% de la migration africaine a lieu en Afrique.

Le **second postulat** est que la migration africaine est un problème qu'il faut résoudre à partir d'un cadre juridique et d'un schème cognitif européocentriste. En effet, le narratif des relations UE-Afrique cible cette-dernière comme étant la source du problème, la source d'une crise migratoire.

En Afrique, dans sa dimension anthropologique, sociologique et historique, la migration n'est pas un problème mais plutôt une caractéristique consubstantielle des sociétés africaines. Elle se retrouve d'ailleurs dans l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui voit dans la migration et la mobilité intra-africaine le moteur d'une Afrique prospère.

Ces deux postulats ont poussé à mettre en place une **politique d'externalisation** traduisant une vision simple : le problème doit être géré en Afrique avec l'assistance technique et financière de l'UE.

Cette approche de la politique migratoire et du droit de la migration est ainsi dominée par une conception occidentale, ne prenant pas en compte les logiques de pensée endogènes. En effet, la Cour de Strasbourg aborde la question de la migration sous le prisme de la Souveraineté des États. Selon les juridictions africaines, cela est avant tout une question de dignité humaine liant les États souverains. Une confrontation de ces deux visions permettrait d'enrichir le débat et de faire évoluer les relations entre l'UE et l'Afrique.

Une plus grande inclusion dans la gestion de la gouvernance migratoire en Afrique ainsi qu'une prise en compte des initiatives africaines semblent nécessaires afin de parvenir à une réelle équité dans les relations UE-Afrique. Par ailleurs, cela implique de diversifier le regard porté sur la migration et de s'ouvrir à la réflexion menée par de plus en plus de chercheurs du Sud global. Cependant, la réalité n'est pas dichotomique et il convient parfois de déconstruire la pensée des chercheurs du sud également. Quoiqu'il en soit, travailler de façon multilatérale reste le meilleur moyen d'adopter une approche la plus juste possible de la gouvernance des migrations.



## Le décentrement et l'approche pluridisciplinaire

Comme relevé précédemment, le décentrement est essentiel dans l'analyse et le développement d'outils juridiques équitables et efficaces, particulièrement en matière migratoire.

Comme en a témoigné Kenza Amara-Hammou, docteure en sciences politiques et sociales lors du séminaire de recherche MethodsBridge, démontrer une volonté de collaboration dans la mise en œuvre de travaux de recherche s'avère être un facilitateur du travail de terrain. S'en tenir à l'observation peut effectivement être mal perçu par les personnes ciblées. De cette manière, l'implication auprès de celles et ceux avec qui l'on travaille permet d'acquérir une certaine légitimité. Cette implication doit se faire en conscience du potentiel sentiment éprouvé par notre public cible envers les institutions que l'on représente.

Par ailleurs, il en va d'être conscient que les personnes ciblées par notre recherche ne se perçoivent pas comme des objets d'étude. Ils et elles ne voient pas en nous la réponse à leurs besoins qu'ils/elles n'expriment d'ailleurs pas comme tels. Selon leur point de vue, nous ne leur venons pas en aide. Et ainsi, ce que nous pensons de prime abord être un atout peut dans la pratique s'avérer être une barrière.

L'expérience de Kenza a démontré qu'une question de recherche initiale peut parfois perdre son sens lorsqu'on commence à s'impliquer sur le terrain. De cette manière, en se laissant guider par les besoins exprimés spontanément par le public ciblé, on peut être amené.e à redéfinir notre question de recherche en cours d'étude. L'ouverture aux différentes formes de communication permet également d'élargir le spectre. En effet, les personnes ciblées bien qu'elles communiquent de manière différente n'ont pour autant pas moins de choses à dire.

Elle rappelle finalement l'importance de la parole des personnes avec qui l'on travaille. De fait, leur expression ne peut se réduire à ce dont nous avons besoin pour mener à bien notre recherche. Dans le cas où les personnes ciblées ne se sentent pas écoutées au sein de la société en générale, restreindre leur temps de parole peut prendre des proportions inattendues.

Le Professeur Christian Chiza, docteur en histoire, met quant à lui l'accent sur les logiques de domination dans les recherches collaboratives et nous invite à adopter une approche décoloniale face à celles-ci.

Il relève également la difficulté d'incarner une double culture. Cette qualité peut s'avérer être une source de tensions lorsqu'elle est contradictoire. Lui-même incarne la double culture nord/sud. Cependant, il nous rappelle que le sentiment d'imposture est une source d'apprentissage lorsqu'on le regarde en face. Prendre conscience que nous sommes tous et toutes situés.es est un préalable impératif à nos recherches. Pour ce faire, une piste est de prendre part à des cercles de réflexion et de partage entre pairs.

Enfin, le Professeur Chiza nous invite à employer l'émotion comme boussole méthodologique. L'émotion fait partie intégrante de notre implication en tant que chercheur.euses. De cette manière, intégrer à notre travail une section réflexive offre la possibilité d'interroger notre propre regard, ainsi que nos limites, nos privilèges et nos contradictions.

En conclusion, l'état de conscience des juristes se doit d'être des plus élevé dans l'approche adoptée lors de nos recherches. Pour se faire, s'armer de compétences extra-juridiques issues des autres sciences humaines et sociales est donc un indispensable.

## L'avenir de Mercator

Mercator compte aujourd'hui huit cliniques juridiques localisées dans sept pays et sur trois continents différents. Son objectif principal reste de confronter les regards des étudiant.es du nord et de sud afin d'élargir nos connaissances et de réfléchir ensemble à des politiques migratoires plus équitables. En effet, travailler en collaboration permet de prendre conscience que même face à une problématique internationale, l'analyse reste située.

### Renforcer avant d'élargir

Avant tout élargissement, nous devons nous renforcer. Cependant, cela ne saurait tarder. Le Togo, le Niger et Madagascar ont effectivement manifesté la volonté de rejoindre le réseau. Ainsi, dépendamment des financements obtenus, nous envisageons dans un premier temps de les inclure en tant qu'invités lors de la semaine intensive de 2026.

Dans cette même logique de renforcement, un réseau d'alumnis a été mis en place. L'idée est de continuer à collaborer avec les anciens membres et de les inclure tant que possible dans la suite du projet.

Enfin, nous avons pour projet de créer de nouveaux MOOCs. En effet, la nécessité d'avoir une base de connaissances commune a été retenue durant la semaine en Tunisie. Ainsi la production d'un module Afrique dans le MOOC Droit d'Asile et des Réfugiés constituera un premier pas dans le développement de cette base de savoir commun.

### En pratique

Un de nos objectifs est de continuer à alimenter les plateformes en ligne de manière conjointe. Une tournante entre les différentes cliniques a été mise en place afin de publier du contenu mensuellement. Des responsables ont également été nommés afin d'assurer notre visibilité sur les réseaux sociaux et de rassembler nos travaux sur le site internet (blogs, podcasts, analyses de jurisprudence, faits d'actualité).

Par ailleurs, les équipes se réuniront une fois par an lors d'une semaine intensive. La prochaine rencontre aura lieu à Rabat en avril 2026. L'expérience de la Tunisie a confirmé l'importance de se retrouver en présentiel au minimum une fois par an. La rencontre permet d'entretenir les liens dont découle notre travail. Elle est un indispensable au bon fonctionnement du réseau et à la fluidité de la communication. Elle constitue également la preuve de la richesse des échanges interculturels ainsi que de la pertinence de l'approche globale et décentralisée de la question migratoire.

Cette semaine se compose de séminaires, d'exercices pratiques, de discussions et d'exposés d'expert.es invité.es ponctuellement. Comme il a été retenu en Tunisie, les semaines à venir prévoient expressément des travaux de groupes et des moments de visites favorisant les échanges entre étudiant.es.

D'autre part, les membres de chaque pays organisent des activités de sensibilisation et travaillent à vulgariser leurs recherches afin de les rendre accessibles au grand public. En effet, la diffusion de nos travaux a pour but de sortir le débat hors des murs de l'université et relève à notre sens d'une importance fondamentale.

### Nouvelle cohorte d'étudiant.es belges

En vue de la rencontre à Rabat en 2026, le Maroc, la Belgique et la République Démocratique du Congo se sont vu attribuer le leadership dans l'organisation de la prochaine semaine intensive. Ainsi, dans le cadre de leurs mémoires, les étudiant.es belges, réparti.es en binômes avec des étudiant.es marocain.es et congolais.es, travaillent à la création de boîtes à outils (législation en vigueur, jurisprudences phares, analyse du travail de terrain et lacunes du droit en la matière) sur les six sujets de recherche suivants:

1. Mutilations génitales féminines – pratiques traditionnelles néfastes
2. Preuves des violences sexuelles – culture – barrière linguistique dans SSR
3. Trajectoires migratoires – violences en route – aspects psychologiques
4. Parentalité sociale dans la migration – adoption – reconnaissance des liens non biologiques
5. Traite des êtres humains – exploitation – travail clandestin
6. Discriminations indirectes dont sont victimes les femmes migrantes

Dans un second temps, les binômes créent des exercices pratiques (ateliers, cas pratiques, mises en situation, ...) afin de partager leurs recherches à tout le réseau. Ces exercices seront complétés par les enseignements des intervenant.es expert.es présent.es lors de notre rencontre.

### Perspectives à long terme

Les idées ne manquent pas au sein du réseau et les propositions suivantes ont été formulées dans une vision plus lointaine :

- Rédaction d'un mémorandum d'accord UE-UA
- Formation à distance de groupes de travail inter cliniques
- Création d'un MOOC sur les pratiques cliniques
- Mise en place d'une Summer School
- Recherches interdisciplinaires intégrant des étudiant.es d'autres facultés
- Organisation d'un Moot Court en équipes intercontinentales



## Le droit, les voyages et l'amitié

Les dimensions multiples et complexes du phénomène migratoire laissent penser que la fluidification des flux de migrant.es est une énigme impossible dont la résolution nécessiterait des moyens astronomiques. Or on constate qu'à l'heure actuelle, ces moyens sont déployés dans le sens de la logique contraire.

En croisant les théories des sciences humaines et sociales parallèlement à un usage conscient des technologies et des ressources dont nous disposons, il est possible de résoudre l'équation migratoire. Il est possible de mettre en place des politiques équitables assurant la protection des droits fondamentaux de tous les êtres humains.

Au cours de ce travail, j'ai voulu mettre en évidence le fait que la liberté de mouvement est avant tout une garantie de la paix. J'ai tenté d'illustrer à travers mon propre récit en quoi l'encadrement et la facilitation des déplacements constituent un atout dans la gestion des rapports humains.

Par ailleurs, j'ai tenté de mettre en lumière grâce à différents témoignages le paradoxe tragique que représentent les entraves à la migration. Les politiques migratoires actuelles nous condamnent à perpétuer des relations dont le passé garde de profondes cicatrices.

Si la justice n'a su assurer une défense universelle des droits humains, il est peut-être temps pour les juristes de s'armer de justesse. Celle qui naît de la confiance, de la profondeur des échanges et de la sincérité des relations. C'est en mobilisant notre capacité d'écoute, de décentrement et de remise en question qu'il deviendra pertinent de nous munir du droit, cette force évolutive et stabilisante, capable d'unifier sans uniformiser, et ainsi d'équilibrer la société en intégrant ses dimensions complexes, pour rétablir la migration au rang de fait social naturel.

Pour certain.es, il est évidemment possible de se projeter dans un avenir souhaitable depuis leur lieu de naissance. Cependant, il n'y a pas d'endroit sur terre où l'on puisse envisager le futur comme un éternel recommencement des erreurs du passé.

J'arrive présentement au terme de trois aventures ayant eu une influence significative sur ma vie au cours des dernières années. Tout d'abord, les études de droit durant lesquelles j'ai développé de nombreuses compétences parallèlement à une vie estudiantine épanouissante. Ensuite, l'Erasmus m'ayant offert des apprentissages dont je me servirai toute ma vie. Et enfin, le mémoire au sein du réseau Mercator dont je n'aurais pu espérer tirer tant de bénéfices au départ, bien que je n'ai jamais douté de son sens et de sa qualité.

Je retiendrai trois choses de ces expériences. La première est que le mouvement est créateur de force, de ressources et de liens. La seconde est que sans la garantie de pouvoir rentrer chez moi, je ne serais jamais partie. Et la troisième est que si le droit a ses limites, l'amitié elle n'a pas de frontière.

« L'amitié crée les projets et les projets nourrissent l'amitié. »

Sylvie Sarolea

## Remerciements

Ce travail ne reprend qu'une infime partie de ce que le mémoire au sein de la Clinique Juridique Rosa Parks et plus particulièrement du réseau Mercator m'a apporté. Je dois cela à la Professeure Sarolea que je remercie infiniment pour l'équilibre parfait entre les compétences juridiques et les qualités humaines qu'elle incarne.

Je remercie la Professeure Flamand pour son accompagnement au cours de la réalisation de ce mémoire et pour sa présence attention particulière lors de la semaine en Tunisie.

Je remercie chaque professeur.e du réseau Mercator pour la pertinence de leurs enseignements ainsi que leur enthousiasme de nous voir devenir des juristes plus conscient.es.

Je remercie mes ami.es d'ici et d'ailleurs pour la richesse de nos échanges me donnant foi en ce monde et en notre capacité à le changer.

Enfin, je remercie mes parents de leur soutien et de m'avoir permis de partir là où j'ai trouvé la voie pour suivre mes rêves.

Jamila Chaima Yasmine  
Emma Christine Noella  
Moussa Zahra Martin  
Jean Aristide Ferdinand  
Alice Anaë Meriam Sylvie  
Shayma Mayssa Yassine  
Philippe Ahmed Kouloud  
Ilham Fabienne Martine  
Leeloo Clara Jean-Yves  
Hiba Anna Eya Nayaoba  
Federica Abdou Maurizio  
Madoussou Awa Ulrich  
Trésor Salma Azza Neila  
Fatima Pranav Dieynaba  
Francesco Alfred Lamine  
Jeannette Emmanuel  
Djaminatou Salma Astrid





